



Assemblée générale

Distr. générale
15 novembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session
Point 128 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

**Groupe thématique III. Bureaux des Nations Unies,
bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation
de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies
et commissions**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions de dépenses pour 2008 relatives à 10 missions politiques spéciales classées dans le groupe thématique : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix, bureaux intégrés des Nations Unies et commissions, établis en application des décisions du Conseil de sécurité.

Les prévisions de dépenses pour 2008 relatives à ce groupe de missions politiques spéciales se chiffrent à 143 295 100 dollars.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
État récapitulatif des besoins de financement	1	3
1. Bureau du Représentant du Secrétaire général pour l’Afrique de l’Ouest.	2–14	4
2. Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine.	15–31	13
3. Bureau d’appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	32–48	20
4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	49–69	30
5. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	70–84	39
6. Appui de l’ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria	85–99	49
7. Commission d’enquête internationale indépendante des Nations Unies	100–112	55
8. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	113–123	60
9. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)	124–135	64
10. Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP)	136–153	79

État récapitulatif des besoins de financement

1. Les besoins de financement pour 2008 des missions politiques spéciales relevant du groupe thématique III se chiffrent à 143 295 100 dollars, répartis comme il est indiqué ci-après. Le rapport permet d'établir la comparaison entre le montant total des besoins pour 2008 et ceux de 2007 tels qu'ils avaient été approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 61/252 et 61/258 et qui figurent dans les rapports du Secrétaire général (A/61/525/Add.3, 6 et 7) et dans le rapport connexe du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/640 et Add.1 et 2).

(En milliers de dollars des États-Unis)

Mission	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
1. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest	7 671,9	6 887,2	784,7	5 373,0	111,9	4 472,0	901,0
2. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine	11 009,2	11 009,2	–	6 409,9	420,4	6 071,9	338,0
3. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau	6 221,5	5 456,3	765,2	3 639,8	201,0	3 467,7	172,1
4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie	10 626,8	8 733,9	1 892,9	7 841,6	946,1	6 759,9	1 081,7
5. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone	50 197,5	48 749,8	1 447,7	28 161,7	732,1	27 507,7	654,0
6. Commission mixte Cameroun-Nigéria	14 338,4	11 921,2	2 417,2	8 273,2	149,5	9 303,0	(1 029,8)
7. Commission d'enquête internationale indépendante	45 410,1	41 533,7	3 876,4	32 068,6	–	26 205,2	5 863,4
8. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale	–	–	–	2 317,5	603,2	–	2 317,5
9. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi	33 080,4	25 641,4	7 439,3	32 421,1	107,0	33 080,4	(659,3)
10. Mission des Nations Unies au Népal	88 822,0	74 739,3	14 082,7	16 788,7	–	88 822,0	(72 033,3)
Total	267 377,8	234 671,7	32 706,1	143 295,1	3 271,2	205 689,8	(62 394,7)

1. Bureau du Représentant du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest

(5 373 000 dollars)

Historique, mandat et objectif

2. La Mission interinstitutions en Afrique de l'Ouest (S/2001/434) avait recommandé la création « d'un mécanisme de consultations systématiques et régulières entre les organismes des Nations Unies afin de définir des politiques et stratégies nationales et sous-nationales et de les harmoniser ». À l'issue d'un échange de lettres ultérieur entre le Secrétaire général (S/2001/1128) et le Conseil de sécurité (S/2001/1129), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA) a été créé pour une période initiale de trois ans. Le mandat du Bureau a été prorogé pour une nouvelle période de trois ans par un autre échange de lettres (S/2004/525 et S/2004/858) et à l'issue d'un bilan à mi-parcours des activités menées et des résultats obtenus qui a été présenté par le Bureau au Conseil de sécurité (S/2004/797). Un deuxième bilan à mi-parcours a été présenté au Conseil en mai 2007 (S/2007/294). Le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest est basé à Dakar (Sénégal).

3. Les travaux du Bureau ont été accueillis avec satisfaction à diverses occasions, en particulier dans la déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2005/9) faisant suite au débat du Conseil au sujet du rapport intérimaire du Secrétaire général sur les moyens de combattre les problèmes sous-régionaux en Afrique de l'Ouest (S/2005/86). Le Conseil a pris note « avec satisfaction du renforcement de la coopération entre les différentes missions politiques et missions de maintien de la paix des Nations Unies dans la sous-région » et a encouragé le Bureau à « continuer de promouvoir une démarche intégrée et conjointe à l'échelle de la sous-région ». Dans sa déclaration présidentielle du 9 août 2006 (S/PRST/2006/38), le Conseil a insisté sur la dimension régionale de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest et il a « encouragé le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et les missions des Nations Unies dans la région à poursuivre leurs efforts pour coordonner les activités des Nations Unies en vue d'en accroître la cohérence et l'efficacité ». Sur la demande du Conseil, le Secrétaire général a présenté, le 13 mars 2007, un rapport sur les questions transfrontières en Afrique de l'Ouest (S/2007/143), dans lesquelles il formulait des recommandations concernant la coopération des missions des Nations Unies dans la région pour traiter ces questions.

4. Dans l'annexe à sa lettre du 14 décembre 2004 (S/2005/16), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité du mandat, des fonctions et des activités prévus pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2007. Dans sa lettre datée du 11 janvier 2005 (S/2005/17), le Président du Conseil de sécurité a indiqué que le Conseil prenait note de l'information et de l'intention exprimées dans la lettre du Secrétaire général.

5. Comme il est indiqué dans le mandat joint à la lettre du Secrétaire général (S/2005/16), le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest a pour mission générale de renforcer les efforts des Nations Unies en vue de la réalisation des objectifs prioritaires de l'Afrique de l'Ouest dans les domaines

de la paix et de la sécurité. Il s'acquitte de sa mission en exécutant les tâches suivantes :

a) Renforcer les liens entre les activités menées par les Nations Unies et d'autres partenaires dans la sous-région, en promouvant une démarche sous-régionale intégrée et en facilitant la coordination et l'échange d'informations, compte dûment tenu des mandats spécifiques des organismes du système des Nations Unies ainsi que des opérations de maintien de la paix et des bureaux d'appui à la consolidation de la paix;

b) Assurer la liaison avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDAO) et l'Union du fleuve Mano et, le cas échéant, prêter son concours à ces entités, en consultation avec d'autres organisations sous-régionales et partenaires internationaux;

c) Exercer ses bons offices et s'acquitter de fonctions spéciales dans les pays de la sous-région, au nom du Secrétaire général, notamment dans les domaines de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix;

d) Tenir le Siège informé des événements nouveaux d'importance sous-régionale;

e) Effectuer d'autres tâches que le Secrétaire général ou le Conseil de sécurité lui ont confiées, y compris l'appui aux travaux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria et le suivi de l'application des recommandations du Conseil de sécurité qui figurent dans le rapport établi à la suite de sa mission en Afrique de l'Ouest en juin 2004 (S/2004/525) et de celles qui concernent les problèmes transfrontaliers en Afrique de l'Ouest (S/PRST/2004/7).

6. Le Bureau collabore étroitement avec les missions de paix des Nations Unies dans la sous-région [Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL), Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL), Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS)] et avec les institutions spécialisées des Nations Unies. Il facilite la collaboration entre les missions, comme l'avaient recommandé le Conseil de sécurité (S/PRST/2004/7) et le Secrétaire général, notamment dans son rapport sur la coopération intermissions (S/2005/135). À cet égard, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest coordonne et préside les réunions qui se tiennent chaque trimestre entre les chefs des missions de paix. Ces missions visent à partager les informations et les perspectives concernant l'évolution politique dans les régions des missions respectives et leur impact régional. En outre, le Bureau collabore avec les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier par la tenue régulière de discussions interinstitutions sur les stratégies intégrées visant à traiter les questions transfrontières. En 2008, le Bureau poursuivra cette collaboration, conformément à son mandat et aux activités entreprises à ce jour.

7. Le Bureau collabore également avec les missions des Nations Unies aux fins de la mise en commun de leurs avoirs, notamment dans le but d'assurer l'utilisation optimale des ressources et de minimiser les coûts. À cet égard, le Bureau met en commun ses moyens aériens avec d'autres missions et organismes opérant dans la sous-région. Il fournit des services d'appui aux missions des Nations Unies qui transitent par Dakar. Les arrangements déjà mis en place concernant la mise en

commun des personnels et des avoirs du Bureau avec ceux de la Commission mixte Cameroun-Nigéria demeureront pleinement opérationnels pendant l'année 2008.

8. La collaboration entre le Bureau et la CEDEAO se poursuit. Cette collaboration, qui est définie dans un plan de travail commun, comprend les éléments suivants : exercice de bons offices et missions de haut niveau; réunions régulières entre les responsables des deux institutions; réunions de groupes de travail; activités sur le terrain; coopération par l'entremise de la troïka constituée par la CEDEAO, l'Union européenne et le Bureau et dans le cadre des réunions des groupes de contact internationaux, sur l'Union du fleuve Mano et sur la Guinée-Bissau, respectivement. Pour l'année 2008, le Bureau s'est engagé à se concerter étroitement avec la CEDEAO afin de mettre en œuvre sa nouvelle vision stratégique pour le développement régional, adoptée par le Sommet des chefs d'État de la CEDEAO à Abuja le 15 juin 2007, et privilégiant la notion d'une Afrique de l'Ouest sans frontières d'ici à 2020. Les principaux domaines de coopération seront les suivants : paix et sécurité régionales, développement durable, réduction de la pauvreté, respect des droits de l'homme et consolidation de la démocratie. Le Bureau œuvrera également en étroite coordination avec la CEDEAO pour l'aider à mettre en œuvre son nouveau Cadre stratégique de prévention des conflits ainsi que les protocoles ci-après : le Protocole relatif au Mécanisme pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, et pour le maintien de la paix et de la sécurité; le Protocole relatif à la démocratie et à la bonne gouvernance; et le Protocole sur le libre mouvement des personnes et le droit de résidence et d'établissement.

9. En 2007, le Bureau a poursuivi son action de sensibilisation et de facilitation d'une action concertée et intégrée pour faire face aux questions sous-régionales dont le Secrétaire général et le Conseil de sécurité estimait qu'elles étaient les causes profondes de l'instabilité en Afrique de l'Ouest. Le Bureau a contribué à l'élaboration de recommandations et de stratégies sur les moyens de traiter ces questions au niveau régional, tout particulièrement grâce à l'instauration d'une collaboration nationale et transfrontière entre les entités des Nations Unies opérant dans la sous-région, dont les missions de paix des Nations Unies et les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. En 2007, le Bureau a notamment pris les mesures ci-après :

a) Comme suite aux précédents rapports établis par le Bureau au sujet des questions transfrontières en Afrique de l'Ouest, à la demande du Conseil de sécurité et en consultation avec tous les organismes du système des Nations Unies et ses partenaires régionaux, y compris la CEDEAO, il a suggéré un nouvel ensemble de recommandations qui tenaient compte des événements survenus dans la sous-région. Les recommandations du Secrétaire général au Conseil (S/2007/143) préconisaient de mettre davantage l'accent sur la bonne gouvernance, la réforme du secteur de la sécurité, les sanctions, la criminalité organisée transfrontière, l'urbanisation rapide, le chômage des jeunes et la migration clandestine;

b) Dans le cadre de ses travaux sur les stratégies intégrées à appliquer pour traiter les questions transfrontières, le Bureau a contribué à la réalisation d'une initiative faisant des frontières des zones de paix (« pays frontière »), en particulier le long de la zone frontalière entre le Bénin et le Nigéria;

c) Le Bureau a continué de promouvoir et faciliter l'application d'une approche régionale de la réforme du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest, également en coopération avec l'Union européenne;

d) Le Bureau a continué de sensibiliser l'opinion au problème du chômage des jeunes et aux mesures visant à promouvoir leur emploi en tant que moyen de réduire l'instabilité dans la région, en particulier grâce à la création par le Bureau d'un Groupe de l'emploi des jeunes pour l'Afrique, qui constituerait un centre régional de partage des informations et de coopération;

e) Le Bureau a appelé l'attention sur quatre problèmes de sécurité en Afrique de l'Ouest et sur les mesures que pourrait prendre la communauté internationale pour y faire face, notamment : les migrations clandestines, les menaces à la sécurité et la piraterie, l'utilisation et l'efficacité des sanctions et la rapidité de l'urbanisation;

f) Le Bureau a continué de faciliter la coopération intermissions entre les missions des Nations Unies dans la sous-région (MINUL, ONUCI, BINUSIL et BANUGBIS), au niveau politique (réunions régulières entre les représentants spéciaux du Secrétaire général), au niveau militaire (réunions régulières des commandants des forces des Nations Unies et des conseillers militaires) et au niveau des experts (réunions régulières des responsables des questions relatives aux droits de l'homme, des questions humanitaires, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et des questions liées à l'égalité des sexes);

g) Le Bureau a continué de promouvoir la coopération avec la Commission de la CEDEAO par l'entremise d'activités, de réunions et de missions communes visant à renforcer la paix et la sécurité dans la sous-région, s'agissant notamment des questions relatives aux jeunes, des migrations et de la coopération transfrontières; et il a aidé la CEDEAO à élaborer le Cadre stratégique d'ensemble pour la prévention des conflits, qui a été examiné à Banjul en juin 2007;

h) Le Bureau a contribué à faciliter l'instauration d'une coopération régionale dans les domaines liés aux droits de l'homme, aux questions humanitaires et à l'égalité des sexes entre les missions de paix des Nations Unies et les institutions spécialisées, les gouvernements, les organisations régionales et la société civile.

10. L'objectif de la mission, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Préserver la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Renforcement des moyens dont dispose l'Afrique de l'Ouest pour appliquer une approche sous-régionale harmonisée aux questions relatives à la paix et à la sécurité, l'accent étant mis en particulier sur les problèmes nouveaux, notamment dans la région du Sahel (trafic de drogues dures, migration clandestine)

a) i) Maintien de l'exécution des plans d'action concernant les stratégies et recommandations sous-régionales formulées par les principaux partenaires, dont la CEDEAO, la société civile, le secteur privé et d'autres entités dans la sous-région

Mesure des résultats : nombre de plans d'action

2006 : 8

2007 (estimation) : 10

2008 (objectif) : 10

ii) Accord adopté par la CEDEAO sur l'actualisation du cadre de coopération dans certains domaines liés à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix

Mesure des résultats : nombre d'accords

2006 : 1

2007 (estimation) : 1

2008 (objectif) : 1

iii) Nombre de réunions auxquelles participent les organisations de la société civile, y compris le secteur privé, dans le cadre des réunions tenues par la CEDEAO pour mieux sensibiliser l'opinion aux questions et approches sous-régionales

Mesure des résultats

2006 : 4

2007 (estimation) : 4

2008 (objectif) : 5

Produits

- Offre de bons offices pour faire face aux situations de crise et aux menaces transfrontières, selon les besoins
- Quatre réunions (une à Dakar et trois dans la sous-région) entre les représentants spéciaux du Secrétaire général en Afrique de l'Ouest en vue de poursuivre les échanges et les consultations
- Échange régulier d'informations lors des réunions des experts des missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest, des commandants des Forces et des conseillers militaires
- Fourniture de services organiques à quatre réunions d'experts, notamment pour l'établissement de rapports visant à mettre en place des synergies entre entités sous-régionales afin de favoriser une approche intégrée des questions régionales (questions de sécurité et justice transitionnelle, égalité des sexes, réforme du secteur de la sécurité)
- Réunions avec le BANUGBIS et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) en vue d'élaborer une stratégie nationale visant à lutter contre le trafic des drogues dans le cadre d'une approche sous-régionale
- Production et diffusion de produits d'information (articles, brochures, monographies nationales, communiqués de presse)
- Contribution au rapport devant être présenté au Conseil de sécurité sur l'identification et l'analyse des menaces transfrontières à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest et évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations formulées précédemment
- Quatre réunions et échange régulier d'informations entre les chefs des bureaux des missions, les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies en vue de mettre au point une approche concertée et intégrée des problèmes sous-régionaux par les entités régionales des Nations Unies présentes à Dakar et d'autres partenaires
- Participation à deux réunions de la troïka CEDEAO-Union européenne-Bureau

- Participation aux groupes de contact internationaux de la CEDEAO concernant le bassin du fleuve Mano et la Guinée-Bissau ainsi qu'à deux réunions officielles de la CEDEAO
- Participation aux séminaires et réunions organisés par les gouvernement, la société civile – y compris les organisations non gouvernementales, les dirigeants communautaires et les patriarches traditionnels – les milieux universitaires et le secteur privé sur les questions liées à la paix et à la sécurité, ainsi qu'à des missions conjointes d'évaluation dans les pays de la CEDEAO

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Réalisation de progrès vers l'application des pratiques et des mesures de bonne gouvernance, dans le cadre d'une approche sous-régionale, notamment dans les domaines de la lutte contre la corruption, du chômage des jeunes, des migrations clandestines, de l'urbanisation rapide et des activités transfrontières illicites

b) i) Rétablissement des niveaux enregistrés en 2006 en ce qui concerne la participation de la CEDEAO et des gouvernements, de la société civile – y compris les organisations non gouvernementales, les dirigeants communautaires et les patriarches traditionnels – les milieux universitaires et le secteur privé, à l'exécution d'initiatives et d'activités conjointes visant à remédier aux menaces transfrontières

Mesure des résultats : nombre d'initiatives conjointes

2006 : 4

2007 (estimation) : 2

2008 (objectif) : 4

ii) Nombre de réunions visant à mieux sensibiliser l'opinion aux questions transfrontières (y compris les questions nouvelles) parmi les principaux dirigeants de la société civile, le secteur privé et la CEDEAO

Mesure des résultats

2006 : 9

2007 (estimation) : 12

2008 (objectif) : 12

iii) Augmentation du pourcentage de rapports, recommandations, communiqués, publications et activités des principaux partenaires dans la région, dans le cadre d'une approche sous-régionale des questions liées à la lutte contre la corruption, au chômage des jeunes, aux migrations illicites, à l'urbanisation rapide et aux activités transfrontières illicites

Mesure des résultats

2006 : 15 %

2007 (estimation) : 20 %

2008 (objectif) : 25 %

Produits

- Établissement de rapports périodiques à l'intention du Siège, afin d'actualiser les données concernant les États démocratiques fragiles et les questions transfrontières

- Fourniture de services organiques pour quatre réunions entre les principaux responsables de la société civile, le secteur privé, la CEDEAO et les partenaires des Nations Unies, notamment l'élaboration de rapports finals et de documents de politique générale sur les menaces transfrontières à la paix et à la sécurité (y compris les problèmes nouveaux)
- Fourniture d'un appui et d'une aide à la CEDEAO pour la mise en œuvre de la nouvelle vision stratégique pour le développement régional adoptée à Abuja en juin 2007
- Fourniture d'un appui et d'une aide à la CEDEAO pour la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CEDEAO en matière de prévention des conflits et du Protocole de la CEDEAO relatif à la bonne gouvernance, en vue d'appliquer une position commune en ce qui concerne les migrations en Afrique de l'Ouest et le renforcement de la capacité de la sous-région à organiser des élections démocratiques, y compris en ce qui concerne l'élaboration d'un code régional électoral de conduite
- Fourniture d'une assistance aux États Membres de l'Union du fleuve Mano (Guinée, Libéria et Sierra Leone) afin de mettre en place un dispositif de paix transfrontière et d'appliquer des mesures de renforcement de la confiance.
- Fourniture d'une assistance au Cap-Vert en vue de lutter contre les nouvelles situations sécuritaires vulnérables, y compris les activités illicites : trafic de drogues, traite d'êtres humains et blanchiment d'argent
- Quatre réunions de responsables et de groupes de travail de la CEDEAO et du Bureau en vue de passer en revue les activités en cours et de se convenir de nouvelles activités; échange régulier d'informations et de documents au sujet des politiques et activités respectives

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Intégration des questions multisectorielles, en particulier en ce qui concerne les droits de l'homme et l'égalité des sexes, dans les activités des principaux acteurs sous-régionaux dans le domaine de la paix et de la sécurité et renforcement de la coopération pour ce qui est des questions liées aux droits de l'homme et aux sexesopécificités

c) i) Nombre de discussions et de recommandations portant sur l'exécution d'initiatives conjointes avec les gouvernements, la société civile (y compris les organisations non gouvernementales, les dirigeants communautaires et les patriarques traditionnels), les milieux universitaires et le secteur privé ainsi que les partenaires des Nations Unies et les principaux acteurs dans la région

Mesure des résultats

2006 : 2

2007 (estimation) : 2

2008 (objectif) : 4

ii) Nombre d'initiatives prises au niveau de la Commission de la CEDEAO et des experts gouvernementaux ou sous-régionaux portant sur la question de la protection des enfants, des jeunes et des femmes durant le conflit

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 2

2008 (objectif) : 2

Produits

- Suivi de l'évolution en matière de droits de l'homme dans la région et contribution à l'identification des préoccupations régionales liées aux droits de l'homme susceptibles d'avoir des incidences sur la paix et la sécurité
- Conseils aux partenaires régionaux, y compris les organisations de la société civile, en ce qui concerne les questions liées aux droits de l'homme
- Facilitation de la coopération entre l'ONU et les gouvernements, la société civile, y compris les organisations non gouvernementales, les dirigeants communautaires et les patriarches traditionnels, les milieux universitaires et le secteur privé au sujet des droits de l'homme et des questions relatives à l'égalité des sexes en vue de promouvoir la paix et la sécurité
- Conseils sur les interventions stratégiques, y compris en ce qui concerne les visites dans les pays, par les titulaires de mandats relatifs aux procédures spéciales (rapporteurs spéciaux) dans la région ainsi que pour la rédaction des rapports gouvernementaux devant être soumis aux organes créés en vertu d'instruments internationaux
- Fourniture d'une assistance à la CEDEAO pour la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action concernant les droits de l'homme et en ce qui concerne les aspects de sa nouvelle vision stratégique pour le développement régional qui intéressent les droits de l'homme et les questions d'égalité entre les sexes
- Fourniture d'une assistance à la CEDEAO pour la mise en œuvre du Programme d'action de 2006-2010 sur le renforcement de l'état de droit et des systèmes de justice pénale approuvés à Abuja en septembre 2005
- Fourniture d'une assistance pour le renforcement des institutions nationales s'occupant des droits de l'homme dans les pays de la CEDEAO
- Réalisation d'études sur les expériences en cours concernant la justice transitionnelle en Afrique de l'Ouest en vue d'examiner l'enseignement à en tirer et les pratiques optimales
- Tenue de deux réunions et rédaction d'un projet de plan d'action sur les questions relatives à l'égalité des sexes devant être examinées par la CEDEAO et par d'autres partenaires importants tels que les gouvernements, la société civile – y compris les organisations non gouvernementales, les dirigeants communautaires et les patriarches traditionnels – et par les milieux universitaires et le secteur privé
- Organisation de réunions régulières consacrées aux droits de l'homme et aux questions relatives à l'égalité des sexes avec les partenaires régionaux, notamment avec les experts des missions de maintien de la paix dans la sous-région
- Initiative commune de sensibilisation avec la CEDEAO en vue de la ratification des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Facteurs externes

11. L'objectif fixé devrait être réalisé si les conditions suivantes sont réunies : a) il ne se produira aucun conflit ou crise de grande ampleur qui affecterait durablement les conditions de vie des différents pays de la sous-région sur les plans économique, politique et social et qui amènerait à modifier les rangs de priorité; et b) les parties prenantes aux niveaux national et régional et leurs partenaires feront preuve de la volonté politique voulue pour agir en faveur de la prévention des conflits.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel militaire	121,4	105,3	16,1	67,6	–	65,4	2,2
Personnel civil	3 440,0	3 062,5	377,5	2 338,3	1,5	1 889,8	448,5
Dépenses opérationnelles	4 110,5	3 719,4	391,1	2 967,1	110,4	2 516,8	450,3
Total	7 671,9	6 887,2	784,7	5 373,0	111,9	4 472,0	901,0

12. Le montant net des prévisions de dépenses relatives au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 se chiffre à 5 373 000 dollars (montant brut : 5 743 900 dollars).

13. Le montant demandé se décompose comme suit : dépenses afférentes aux services d'un conseiller militaire (67 600 dollars); traitements et dépenses communes de personnel pour un tableau d'effectifs comportant 28 postes (13 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international, y compris 1 nouveau poste d'agent local, 2 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national, 12 postes d'agent local et 1 Volontaire des Nations Unies) (2 338 300 dollars); services d'experts et de consultants (306 700 dollars); frais de voyage autorisés (494 100 dollars); et autres dépenses opérationnelles au titre des rubriques suivantes : installations et infrastructure (127 500 dollars), transports terrestres (39 600 dollars), transports aériens (1 789 200 dollars), communications (104 200 dollars), informatique (33 800 dollars) et frais divers (72 000).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux		Volon-taires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2007	1	–	–	1	2	3	2	–	9	2	1	12	2	12	–	26
Effectifs proposés pour 2008	1	–	–	1	2	3	2	–	9	3	1	13	2	12	1	28
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2

14. Outre le tableau d'effectifs approuvé pour 2007 ainsi que ventilé dans le tableau ci-dessus, il est proposé de créer un poste d'assistant aux finances (Service

mobile) et d'assistant spécialisé dans les opérations aériennes/superviseur chargé de contrôler les vols (Volontaire des Nations Unies) pour l'année 2008.

2. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine

(6 409 900 dollars)

Historique, mandat et objectif

15. À la suite d'une série de mutineries violentes et tragiques survenues en 1996 et 1997 au sein des forces armées du pays, le Conseil de sécurité a décidé, le 15 avril 1998, de mettre en place la Mission des Nations Unies en République centrafricaine (MINURCA). La MINURCA a alors remplacé la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui (MISAB), une force régionale africaine de maintien de la paix appuyée par des unités logistiques militaires françaises. Durant le mandat de la MINURCA, d'avril 1998 à février 2000, des élections législatives et présidentielles ont pu se tenir en 1998 et 1999, respectivement. Après le retrait de la MINURCA, le Secrétaire général, dans une lettre adressée au Président du Conseil de sécurité le 3 décembre 1999 (S/1999/1235), a recommandé que l'ONU maintienne une présence politique dans le pays afin d'aider le Gouvernement à faire face aux problèmes de sécurité et de développement. Le Conseil de sécurité a approuvé la recommandation du Secrétaire général (S/1999/1236), ce qui a permis de créer, le 16 février 2000, le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BONUCA).

16. Le BONUCA avait initialement pour mandat d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour consolider la paix et la réconciliation nationale et renforcer les institutions démocratiques. Il avait également pour tâche de faciliter la mobilisation, sur le plan international, d'un soutien en faveur de la reconstruction et du redressement économique du pays. À la suite d'une tentative de coup d'état, survenue en mai 2003, le mandat du BONUCA a été renforcé puis redéfini en 2006 pour lui permettre de prêter assistance au Gouvernement durant une période de transition, après le renversement du régime du Président Patassé par le général François Bozizé le 15 mars 2003. Un référendum constitutionnel s'est tenu en décembre 2004, suivi par des élections présidentielles et législatives multipartites, le 13 mars et le 8 mai 2005, respectivement. Les élections de 2005 ont mis un terme à la période de transition.

17. Il reste qu'en dépit des élections de 2005, le climat politique demeure instable. Cette situation s'explique par l'absence de dialogue entre le Gouvernement et les acteurs sociopolitiques, le faible niveau d'application des réformes prévues dans la loi de 2006 sur le dialogue national dans les domaines politique, économique et de la sécurité, ainsi que les activités rebelles menées par le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), l'Armée populaire pour la restauration de la démocratie (APRD) et l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) dans le nord du pays. En outre, l'insécurité persistante a entraîné une recrudescence des violations des droits de l'homme, l'appauvrissement et des mouvements de déplacement de la population, notamment vers le Cameroun et le Tchad voisins. L'insécurité qui règne dans la région soudanaise du Darfour et dans l'est du Tchad et les actes de banditisme perpétrés aux frontières entre ces pays ont aggravé l'insécurité en République centrafricaine et dans la sous-région en général.

18. Cependant, la signature de deux accords de paix – le premier à Syrte (Jamahiriya arabe libyenne), le 2 février 2007, entre le Gouvernement et le FDPC, et le deuxième à Birao (République centrafricaine), le 13 avril 2007, entre le Gouvernement et l'UFDR – constitue une étape importante sur la voie de la consolidation de la paix et de la stabilisation politique du pays. Le BONUSCA et le Représentant spécial du Secrétaire général jouent un rôle important dans le processus de consolidation de la paix, notamment par l'intermédiaire du Groupe des sages, un collectif en vue de la société civile.

19. En 2007, le BONUSCA a renforcé son partenariat avec le coordonnateur résident des Nations Unies et d'autres responsables d'organismes des Nations Unies présents en République centrafricaine. Le Bureau a participé aux travaux de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et aux réunions hebdomadaires et ponctuelles de l'équipe de pays des Nations Unies. Il a participé à l'examen de la Procédure d'appel global et à l'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour la période 2007-2011. En outre, le BONUSCA a participé à un certain nombre de missions sur le terrain organisées conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour évaluer la situation politique et humanitaire et les conditions de sécurité, principalement dans les provinces du nord-ouest et du nord-est. Il a contribué à l'élaboration du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), mis en chantier par le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, en mettant l'accent sur les questions politiques et les problèmes de sécurité. Il convient de noter que le PNUAD et le DSRP constituent la stratégie globale de consolidation de la paix en République centrafricaine.

20. Le BONUSCA a continué de collaborer avec les organisations sous-régionales, telles que la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), ainsi qu'avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), notamment dans le domaine de la sécurité.

21. Depuis sa création, le BONUSCA joue un rôle de dissuasion, tout en appuyant l'action que mènent l'État et d'autres intervenants, à l'échelon national, pour renforcer les institutions démocratiques et consolider l'unité et la réconciliation nationales. L'action de la communauté internationale doit se poursuivre, à la fois dans le domaine des droits de l'homme et sur le plan politique. Toutefois, il reste entendu qu'il incombe au premier chef à la République centrafricaine d'assurer la stabilité politique pour le long terme. Si la consolidation de la paix s'inscrit dans ce long terme, la présence du BONUSCA et son action en faveur de la consolidation de la paix et de la démocratie se doivent d'être limitées dans le temps.

22. En 2007, le BONUSCA a contribué à atténuer les tensions entre, d'une part, le Gouvernement et, d'autre part, les partis politiques et les syndicats, grâce à la médiation et à l'offre de bons offices. À la suite des activités de médiation et de réconciliation du Bureau, les autorités centrafricaines ont accepté d'entamer une concertation sans exclusive avec les partis d'opposition, l'opposition armée et les groupes de la société civile. Le Bureau continue de prêter son concours à la mise en œuvre de cette concertation.

23. Le BONUSCA a constamment appuyé les mesures prises par le Gouvernement pour faire face aux nécessités des réformes institutionnelles et du développement économique. Il a continué de réunir régulièrement le Comité des partenaires

extérieurs, constitué des ambassadeurs des pays membres du Conseil de sécurité et de représentants de partenaires multilatéraux de la République centrafricaine. Le Comité a observé de façon suivie l'évolution de la situation politique et économique dans le pays et a aidé le Gouvernement à instaurer un climat propice à la mobilisation de l'aide bilatérale et multilatérale au développement.

24. Le Bureau a fourni aux institutions nationales et aux organismes de défense des droits de l'homme un appui financier technique destiné à renforcer leurs capacités. Il a suivi de près des cas de violations graves des droits de l'homme et fait valoir devant les autorités judiciaires la nécessité de respecter les normes internationales relatives aux droits de l'homme et de lutter contre l'impunité. Conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, le Bureau a fourni un appui aux institutions et aux associations de femmes, en vue de leur permettre de renforcer la participation des femmes à la prise de décisions, de lutter contre la violence sexuelle et sexiste et de promouvoir la parité et l'égalité des sexes.

25. Le BONUCA a fourni un appui technique et financier destiné à la formation des forces de sécurité de la République centrafricaine, notamment en matière de droits civils et politiques et de droits de l'homme. Il a continué d'entretenir des contacts réguliers avec la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC) dont il a préconisé le renouvellement du mandat. Le Bureau a également continué d'analyser l'évolution de la situation politique dans les pays voisins et facilité la coopération engagée dans le cadre de l'Initiative tripartite République centrafricaine/Cameroun/Tchad pour faire face à l'insécurité le long des frontières communes.

26. En 2008, le BONUCA poursuivra ses activités de médiation et de bons offices, en privilégiant la promotion d'une concertation politique permanente, le suivi de l'application des accords de paix de Syrte et de Birao, la gouvernance démocratique, la promotion et le respect des droits de l'homme et l'état de droit. Ces activités devraient aider le Gouvernement centrafricain à régler pacifiquement les différends internes et à instaurer les conditions propices à une paix et à un développement durables.

Objectif : Continuer à contribuer aux activités visant à consolider la réconciliation nationale et le respect des droits de l'homme, des institutions démocratiques et de l'état de droit, ainsi qu'à promouvoir une paix durable en République centrafricaine

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Les principaux intervenants nationaux parviennent à un consensus sur les moyens de faire face à la situation précaire que connaît le pays sur le plan social, économique et humanitaire et en matière de sécurité.

a) i) Un accord entre les principaux intervenants nationaux sur la stratégie à mettre en œuvre pour faire face aux crises que connaît le pays

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : oui

Produits

- Aide à la préparation et à l'organisation d'une concertation nationale sans exclusive destinée à trouver des solutions à la crise politique et militaire que vit le pays

- Bons offices et médiation, en ce qui concerne les différends qui menacent la stabilité du pays, entre le Gouvernement, les partis politiques, les syndicats et les organisations de la société civile
- Réunions hebdomadaires de haut niveau avec les dirigeants politiques et les responsables de la société civile sur des questions ayant trait à la réconciliation nationale
- Quatre séminaires consacrés aux mécanismes destinés à promouvoir le dialogue, la culture de la tolérance et de la paix, la réconciliation nationale et la restauration de la confiance, à l'intention des membres des partis politiques, des parlementaires, des fonctionnaires et des représentants de la société civile
- Présidence de consultations mensuelles avec un groupe composé des principaux partenaires extérieurs de la République centrafricaine
- Deux séminaires à l'intention des membres de l'équipe de pays, des milieux diplomatiques et des donateurs présents dans le pays sur le rôle qu'ils peuvent jouer en matière de consolidation de la paix, de promotion de la réconciliation et de contribution à l'élaboration d'une stratégie de développement concertée
- Dix réunions de sensibilisation avec des responsables locaux sur l'éducation pour la paix en vue de promouvoir une culture de la paix et d'instaurer la confiance dans cinq provinces touchées par le conflit (Vakaga, Ouham, Ouham Pendé, Nana-Grebizi, Bamingui-Bangoran)
- Réunions mensuelles avec des représentants de pays voisins touchés par l'insécurité transfrontalière en vue de renforcer la coopération et de faire front à la menace que posent les groupes armés, y compris les coupeurs de route

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Respect par les institutions nationales des normes démocratiques et de la transparence dans leur action; compréhension et observation de la séparation des pouvoirs par toutes les branches du pouvoir

b) i) Nombre d'institutions gouvernementales soumises à un audit par l'Assemblée nationale ou un autre organisme d'audit désigné à cette fin

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : 2

ii) Forums tenus par l'Assemblée nationale en vue de l'examen des questions liées à la séparation des pouvoirs

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 1

2008 (objectif) : 2

Produits

- Réunions mensuelles avec des fonctionnaires de haut niveau en vue d'examiner les facteurs à réunir pour que les institutions fonctionnent conformément aux normes démocratiques
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux en vue d'appuyer l'action que mène le Gouvernement pour consolider et améliorer les institutions nationales
- Réunions mensuelles avec les partenaires internationaux destinées à soutenir l'action que mène la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC) pour réorganiser les forces de sécurité nationales

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcer la capacité des organisations nationales de défense des droits de l'homme de promouvoir le respect des droits de l'homme et de l'état de droit

c) i) Les organisations nationales de défense des droits de l'homme dénoncent un plus grand nombre de cas de violations des droits de l'homme devant la justice.

Mesure des résultats

2006 : 6 cas

2007 (estimation) : 10 cas

2008 (objectif) : 12 cas

ii) Raccourcissement des délais entre la dénonciation d'une violation des droits de l'homme et l'enquête y relative

Mesure des résultats

2006 : 4 mois

2007 (estimation) : 3 mois

2008 (objectif) : 1 mois

iii) La justice instruit un plus grand nombre de cas de violation des droits de l'homme.

Mesure des résultats

2006 : 12 cas

2007 (estimation) : 12 cas

2008 (objectif) : 14 cas

Produits

- Seize ateliers et des manuels de formation sur le respect des droits de l'homme et de l'état de droit à l'intention des organisations de défense des droits de l'homme et des membres de la société civile, des partis politiques et des forces de défense et de sécurité
- Services consultatifs, un séminaire et un manuel de formation à l'intention de ministères clefs afin d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le Plan d'action national sur les droits de l'homme
- Suivi de cas de violations des droits de l'homme, notamment en effectuant des missions sur le terrain, et établissement de rapports, le cas échéant
- Réunions mensuelles avec des représentants de la magistrature et des forces de sécurité pour examiner la question de l'impunité
- Rapports hebdomadaires et mensuels sur les missions de suivi effectuées sur le terrain et sur les enquêtes menées par le BONUCA concernant les violations des droits de l'homme
- Rapports hebdomadaires sur les réunions tenues avec la magistrature et les forces de sécurité concernant la question de l'impunité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans le travail des institutions nationales

d) i) Augmentation du nombre de femmes qui occupent des postes de responsabilité au sein du Gouvernement

Mesure des résultats

2006 : 4

2007 (estimation) : 4

2008 (objectif) : 6

ii) Le Gouvernement se conforme aux règles du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes concernant l'établissement de rapports

Mesure des résultats

2006 : non

2007 (estimation) : non

2008 (objectif) : oui

Produits

- Un séminaire destiné à sensibiliser les responsables politiques et les membres de la société civile au rôle des femmes dans la consolidation de la paix et notamment à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
 - Un séminaire de formation à l'intention des formateurs de la société civile qui œuvrent à la promotion de l'égalité et du traitement équitable des deux sexes
 - Missions dans les zones rurales destinées à sensibiliser les femmes à leurs droits
 - Un séminaire à l'intention des responsables locaux sur la violence à l'égard des femmes
 - Un séminaire à l'intention des femmes parlementaires et des associations de femmes sur la promotion de l'accès des femmes aux postes de responsabilité
 - Un séminaire à l'intention de fonctionnaires de ministères clefs et de représentants de partis politiques et de groupes de la société civile sur la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes dans les programmes de développement et sur le renforcement de la participation des femmes à la vie politique nationale
 - Traduction de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en sangho (langue nationale)
 - Organisation de manifestations destinées à célébrer la Journée internationale de la femme et à commémorer l'anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
 - Prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes dans les programmes et activités du BONUCA pour les partenaires extérieurs
 - Organisation d'un atelier en vue d'élaborer un plan national de mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
-

Facteurs extérieurs

27. Le BONUCA devrait pouvoir atteindre ses objectifs à condition que l'insécurité transfrontalière et l'instabilité dans les pays voisins (République démocratique du Congo, Soudan et Tchad) n'aient pas d'incidences néfastes.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel militaire et membres de la police	623,8	534,8	89,0	227,0	–	260,1	(33,1)
Personnel civil	7 769,3	7 575,0	194,3	4 442,0	–	4 292,0	150,0
Dépenses opérationnelles	2 616,1	2 899,4	(283,3)	1 740,9	420,4	1 519,8	221,1
Montant total	11 009,2	11 009,2	–	6 409,9	420,4	6 071,9	338,0

28. Le montant net des ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 est estimé à 6 409 900 dollars (montant brut : 6 980 500 dollars) et se répartit entre les postes de dépenses suivants : observateurs militaires (133 500 dollars), police civile (93 500 dollars), traitements et dépenses communes de personnel (4 442 000 dollars), pour un tableau d'effectifs comportant 29 postes de personnel recruté sur le plan international, 56 postes d'agent recruté sur le plan local et 4 postes de Volontaires des Nations Unies, consultants (6 300 dollars), voyages autorisés (80 200 dollars), installations et infrastructures (425 800 dollars), transports terrestres (174 200 dollars), communications (584 800 dollars), informatique (235 100 dollars), dépenses médicales (46 700 dollars) et fournitures, services et matériel divers (187 800 dollars). Les dépenses non renouvelables au titre de la rubrique « Dépenses opérationnelles » représentent au total 420 400 dollars.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total général	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2007	–	1	–	–	1	4	3	4	13	6	9	28	–	55	4	87
Effectifs proposés pour 2008	–	1	–	–	2	3	3	4	13	7	9	29	–	56	4	89
Variation	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	1	–	1	–	1	–	2

29. L'effectif civil total du BONUCA proposé pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 est de 89 postes, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

30. Ce tableau d'effectif tient compte de la proposition visant à reclasser de P-4 à P-5 le poste de chef de la Section des droits de l'homme, compte tenu de la volonté du BONUCA de rehausser le profil des activités ayant trait aux droits de l'homme et notamment du fait que le chef de la Section des droits de l'homme assumera des

fonctions de liaison avec de hauts responsables nationaux et des fonctions de coordination pour l'Équipe de pays des Nations Unies; il tient également compte du changement de fonctions d'un Spécialiste des questions politiques (adjoint de 1^{re} classe) qui devrait assumer désormais les fonctions de Spécialiste des affaires civiles (adjoint de 1^{re} classe), compte tenu des progrès enregistrés par la Section des affaires politiques du Bureau et de l'accent mis sur la réconciliation nationale dans les provinces.

31. D'autre part, il est proposé de créer deux postes : a) un poste de gestionnaire des installations (Service mobile), qui sera chargé de gérer les nouveaux locaux du BONUCA dans trois provinces; et b) un poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local), plus particulièrement chargé de l'administration du personnel.

3. Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau

(3 639 800 dollars)

Historique, mandat et objectif

32. Dans sa résolution 1216 (1998), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui faire des recommandations sur le rôle que pourrait éventuellement jouer l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix et de réconciliation en Guinée Bissau. Dans la lettre qu'il a adressée au Président du Conseil de sécurité le 26 février 1999 (S/1999/232), le Secrétaire général a proposé la création d'un Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BANUGBIS), qui est devenu opérationnel en juillet 1999. Compte tenu de l'évolution du climat politique et de requêtes ultérieures du Gouvernement, le mandat du Bureau a plusieurs fois été prorogé. Avec l'achèvement de la transition politique et le rétablissement intégral de l'ordre constitutionnel, le BANUGBIS s'est acquitté d'un élément important de son mandat. Toutefois, il a encore un rôle déterminant à jouer dans certains domaines essentiels de la consolidation de la paix et de la stabilité en Guinée Bissau. Pour que le Bureau puisse continuer à aider la Guinée-Bissau à relever les défis de l'après-transition tout en poursuivant le difficile processus de consolidation de la paix, son mandat a été rationalisé et prorogé d'un an jusqu'au 31 décembre 2007.

33. Conformément à son mandat révisé, le Bureau a continué, dans le cadre d'une stratégie générale de consolidation de la paix, à soutenir les initiatives visant à consolider l'ordre constitutionnel, intensifier le dialogue politique, favoriser la réconciliation nationale et promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme. Il a également contribué à renforcer la capacité des institutions nationales à maintenir l'ordre constitutionnel, prévenir et gérer les conflits et consolider la paix et la démocratie. Il a encouragé et secondé les initiatives nationales visant à réformer le secteur de la sécurité et aidé à obtenir une aide internationale pour appuyer cette action. En collaboration étroite avec le coordonnateur résident et l'Équipe de pays des Nations Unies, le Bureau s'est employé à renforcer les synergies et les complémentarités au sein du système des Nations Unies, à mobiliser l'aide financière internationale qui doit permettre au Gouvernement de faire face aux besoins financiers et logistiques immédiats et à resserrer la coopération et la coordination avec l'Union africaine, la CEDEAO, la Communauté des pays de

langue portugaise (CPLP), le Groupe de contact international et d'autres partenaires internationaux, ainsi qu'avec d'autres missions.

34. Pour atteindre ces objectifs, le BANUGBIS a étroitement coopéré avec des éléments représentatifs de la société bissau-guinéenne, afin de promouvoir un dialogue constructif, la réconciliation et la reconstruction. Le Bureau a joué un rôle déterminant qui a consisté à faire en sorte que la crise politique qui impliquait le Président, le Parlement et les trois principaux partis et a conduit à un changement de régime en mars 2007 trouve une solution qui s'appuie sur les mécanismes constitutionnels appropriés, dans l'esprit de l'état de droit. Parallèlement, il s'est encore employé à prévenir tout nouveau blocage de la réforme tant attendue du secteur de la sécurité, en invitant les autorités nationales compétentes à adopter des mesures susceptibles de concrétiser cette réforme et en faisant valoir auprès des donateurs la nécessité de fournir une assistance technique et matérielle qui puisse assurer la réussite du projet. Par ailleurs, dans le cadre des contacts réguliers qu'il entretient avec le Gouvernement, le Bureau a continué de souligner la nécessité de faire prévaloir des pratiques de bonne gouvernance, susceptibles de convaincre davantage les partenaires internationaux de la capacité du gouvernement d'atteindre les objectifs fixés pour 2007, condition de l'instauration d'une stabilité économique et sociopolitique durable et aussi de la bonne préparation des élections de 2008.

35. En 2007, le Bureau a continué de collaborer avec l'Équipe de pays des Nations Unies en Guinée-Bissau, coopération qui a permis de coordonner efficacement le processus de consolidation de la paix et le développement socioéconomique. La stratégie globale des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau a été révisée et harmonisée avec les objectifs de l'Équipe de pays des Nations Unies. La plupart des activités de consolidation de la paix du Bureau sont menées en consultation avec les entités compétentes de l'Équipe de pays, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement. La planification et les préparatifs relatifs à la contribution du Bureau aux élections de 2008 se feront en coopération étroite avec le PNUD, qui est l'organisme chef de file pour cette activité.

36. Le Bureau a intensifié l'action qu'il mène contre le trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau, dans le cadre d'une coopération étroite avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il a signé avec l'ONUDC un mémorandum d'accord prévoyant que l'Office détache auprès du Bureau, pour une période de huit mois, un expert chargé d'élaborer une stratégie nationale de lutte contre le trafic de stupéfiants en Guinée-Bissau. Ce programme bénéficiera d'un appui du bureau régional de l'Office à Dakar. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour contrôler les armes légères, le BANUGBIS collabore avec le Bureau des affaires de désarmement, dont une mission a passé en revue, en mai 2007, le projet de la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères, qui couvre une période de deux ans. La durée du projet a été prorogée de trois années (2007-2010). D'autre part, le BANUGBIS a engagé des contacts avec le Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques et avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en vue d'obtenir l'appui dont il a besoin pour remplir sa mission, qui consiste à aider la Guinée-Bissau à faire face aux risques et aux difficultés qu'elle rencontre.

37. En 2007, le Bureau a continué de jouer un rôle essentiel consistant à aider les autorités nationales et d'autres parties prenantes importantes à créer un climat

politique favorable à la bonne tenue des élections en 2008. Il s'est notamment attaché à mener à bien les actions suivantes : a) encourager le dialogue politique; b) promouvoir la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité; et c) mobiliser l'engagement de la communauté internationale à fournir une assistance technique et financière en faveur de la réhabilitation socioéconomique du pays.

38. Le Bureau propose ses bons offices et sa médiation discrète pour appuyer les initiatives des parties prenantes nationales visant à apaiser les tensions. La collaboration constante que le Bureau entretient avec des partenaires extérieurs tels que la CEDEAO, la CPLP et le Groupe de contact international sur la Guinée-Bissau, conjuguée à la campagne de sensibilisation menée auprès de la communauté diplomatique, continue de favoriser l'élaboration d'une approche intégrée des initiatives de paix, qui s'inscrit dans la stratégie générale de consolidation de la paix conçue par l'ONU pour la Guinée-Bissau.

39. Le Bureau contribue à l'institutionnalisation de la paix, notamment en encourageant le dialogue politique comme mécanisme de prévention et de gestion des conflits. À cette fin, en collaboration étroite avec l'Organisation néerlandaise de développement (Netherlands Development Organization), il poursuit ses activités de formation, qui ont pour objet de renforcer le rôle du Parlement comme lieu d'un dialogue politique constructif et d'un règlement pacifique des conflits. Le programme comporte un module de formation aux fonctions de direction, de gestion des conflits et de négociation, à l'intention des parlementaires, et un autre module qui vise à renforcer le rôle des femmes parlementaires dans la promotion du développement durable. Il comporte aussi un programme de formation de formateurs à la gestion des conflits, conçu à l'intention d'acteurs susceptibles d'œuvrer au renforcement des capacités dans ce domaine. En outre, le BANUGBIS a organisé, à l'intention des responsables législatifs, une série d'ateliers sur la législation en vigueur, l'amnistie et d'autres questions telles que l'impunité et l'état de droit.

40. D'autre part, le Bureau a organisé, à l'intention des journalistes, un programme de formation axé sur les compétences pratiques, l'éthique et la consolidation de la paix, pour aider les médias locaux à travailler plus efficacement et à respecter le principe de l'impartialité. Dans divers programmes de radiodiffusion, il a continué d'aborder des questions d'intérêt national, afin d'élargir la participation du public à l'examen et à la compréhension des questions socioéconomiques et politiques de fond.

41. Le Bureau a aidé les autorités nationales et d'autres parties prenantes à : a) acquérir la volonté politique de prendre des mesures concrètes pour mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité, étant entendu que, sans cette réforme, la stabilité et le développement durable se trouveraient compromis; b) formuler un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité, qui comporte un cadre de suivi et d'évaluation; c) mettre en place un mécanisme de coordination formel pour assurer la mise en œuvre effective de la réforme; et d) convaincre les partenaires internationaux d'appuyer la stratégie de réforme du secteur de la sécurité. Le cadre arrêté pour la mise en œuvre de la stratégie prévoit la création d'un Comité interministériel chargé de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que d'un Comité directeur et de coordination technique, auxquels revient la tâche de formuler le plan d'action qui sera soumis aux partenaires internationaux aux fins du financement.

42. Des progrès importants ont été enregistrés en matière de lutte contre la prolifération des armes légères, depuis la création de la Commission nationale, qui

comprend des représentants des principales entités étatiques, des organisations de la société civile, de l'Association des anciens combattants, de la CEDEAO et du BANUGBIS. L'action de la Commission nationale est appuyée, dans un premier temps, par la CEDEAO et l'ONU.

43. Le Bureau a usé de ses bons offices pour inciter les autorités nationales à montrer qu'elles sont déterminées à promouvoir la concertation pacifique, la bonne gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit et à réformer le secteur de la sécurité et l'ensemble du secteur public. Il a continué d'engager les partenaires de développement de la Guinée-Bissau à augmenter leur aide financière à ce pays, en soulignant la nécessité d'appuyer la stabilité politique et socioéconomique. Dans cette perspective, le Bureau collabore étroitement avec le PNUD, les institutions de Bretton Woods, l'Union européenne et d'autres partenaires, afin d'obtenir leur appui en faveur de la réforme du secteur de la sécurité et du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, ainsi que pour la préparation et la tenue, dans de bonnes conditions, des élections de 2008.

44. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès de l'action du BANUGBIS sont indiqués dans le tableau ci-après.

Objectif : Renforcer la capacité des institutions nationales de maintenir l'ordre constitutionnel, de prévenir les conflits, de contribuer à l'organisation d'élections libres, justes et transparentes en 2008, de consolider la paix et la démocratie, de faciliter la lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée et de promouvoir l'état de droit et le respect des droits de l'homme

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Instauration d'un climat plus favorable à la mise en œuvre du dialogue national et à la consolidation de la réconciliation nationale

a) i) Instauration de relations apaisées et harmonieuses entre la Présidence, le Parlement, le Gouvernement, le pouvoir judiciaire et les forces armées

Mesure des résultats

2006 : 15
2007 (estimation) : 30
2008 (objectif) : 35

ii) Augmentation du nombre de participants au programme de formation des formateurs sur les relations entre les civils et l'armée

Mesure des résultats

2006 : 10
2007 (estimation) : 30
2008 (objectif) : 75

iii) Augmentation du nombre de programmes et de débats sur les questions nationales de fond diffusés par les médias

Mesure des résultats

2006 : 4
2007 (estimation) : 20
2008 (objectif) : 30

Produits

- Le Représentant du Secrétaire général propose ses bons offices et des conseils politiques aux principales parties prenantes nationales sur la situation politique et socioéconomique et les questions de sécurité et, dans cette perspective, procède régulièrement à des consultations avec les partenaires régionaux et internationaux
- Réunions régulières avec les acteurs étatiques et non étatiques, y compris les représentants de la société civile, en vue de la formation d'un consensus sur les grandes questions d'intérêt national
- Deux séminaires régionaux sur les relations entre les civils et l'armée, à l'intention des militaires, de la société civile et d'autres acteurs
- Production de rapports de presse et de programmes de radio sur les questions nationales de fond
- Rapports trimestriels du Secrétaire général et exposés devant le Conseil de sécurité
- Rapports périodiques au Siège, accompagnés d'analyses, de mises à jour et de recommandations, concernant l'évolution de la situation politique et socioéconomique et des conditions de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement de la capacité des parties prenantes nationales de participer, de manière constructive, au processus politique dans son ensemble, y compris la tenue d'élections législatives libres, justes, transparentes et pacifiques en 2008

b) i) Les autorités nationales mettent en place un cadre juridique pour les élections

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : il n'existe pas de cadre juridique

2008 (objectif) : 3 lois sont promulguées (loi sur la Commission électorale, loi sur l'établissement des listes électorales et loi électorale)

ii) Forte participation d'électeurs bien informés au scrutin

Mesure des résultats : pourcentage de participation et nombre de bulletins nuls

2006 : sans objet

2007 (estimation) : il n'y a pas d'élections

2008 (objectif) : 60 % des électeurs inscrits et moins de 10 % de bulletins nuls

iii) Un pourcentage accru de partis politiques et de médias se conforment au Code de conduite électoral

Mesure des résultats : pourcentage d'adhésion au Code de conduite

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 0 %

2008 (objectif) : 90 %

iv) Participation accrue des femmes au processus électoral, notamment en tant que candidates

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : 20 femmes élues au Parlement

v) Les parties nationales et internationales estiment crédibles la consultation électorale et ses résultats

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : rapports d'observateurs internationaux indiquant que les élections se sont déroulées de manière satisfaisante

Produits

- Appui technique et logistique à la coordination des équipes d'observateurs internationaux durant les élections
- Assistance technique aux parlementaires sur la législation électorale
- Quatre réunions multilatérales avec les partis politiques, la Commission électorale nationale, les leaders d'opinion et les organisations de la société civile en vue d'examiner et d'éliminer les obstacles au processus électoral
- Étude ou rapport global sur le niveau de la participation aux élections législatives de 2008
- Création d'un fonds spécial destiné à permettre aux médias de couvrir les élections législatives de 2008
- Réunions régulières avec des membres du Ministère de l'intérieur et de la police en vue de renforcer la confiance
- Deux programmes de radio consacrés à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, en vue de renforcer la participation des femmes à la vie publique
- Six programmes de formation, à l'intention des journalistes, sur le processus électoral et le règlement des différends

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Volonté plus affirmée des partenaires internationaux et des autorités nationales de mettre en œuvre la stratégie de réforme du secteur de la sécurité et notamment de lutter contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée

c) i) Mobilisation d'un volume accru de ressources témoignant de l'adhésion des donateurs au plan d'action de la réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats : contributions annoncées

2006 : 2 millions de dollars

2007 (estimation) : 10 millions de dollars

2008 (objectif) : 11 millions de dollars

ii) Fonctionnement effectif du Comité interministériel chargé de la réforme du secteur de la sécurité et de son comité directeur

Mesure des résultats : nombre de composantes du programme qui sont mises en œuvre

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 1

2008 (objectif) : 8

iii) Adoption, par le Parlement (Assemblée nationale populaire), de la loi-cadre sur la réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : la réforme du secteur de la sécurité n'est pas examinée ou approuvée par le Parlement

2008 (objectif) : 1 session de l'Assemblée nationale populaire, qui approuve la réforme du secteur de la sécurité

iv) Adoption, à l'échelon régional, d'un plan effectif de lutte contre le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : aucun plan d'action régional

2008 (objectif) : 1 plan d'action régional

Produits

- Réunions de coordination avec les donateurs et des représentants de la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP), de la CEDEAO et de l'Union africaine sur la stratégie et le plan d'action de la réforme du secteur de la sécurité
- Réunions régulières avec les autorités nationales en vue d'une planification et d'une mise en œuvre efficaces de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité
- Six séminaires du Comité technique de coordination de la réforme du secteur de la sécurité
- Six ateliers, à l'intention de la Commission parlementaire de la défense et de la sécurité, sur la stratégie et le plan d'action de la réforme du secteur de la sécurité
- Deux séminaires, à l'intention des parlementaires, sur la stratégie et le plan d'action de la réforme du secteur de la sécurité
- Six missions de parlementaires auprès de forces armées et d'unités de police en dehors de la Guinée-Bissau
- Un séminaire avec les organisations de la société civile, des parlementaires et d'autres acteurs en vue de promouvoir une communauté de vues concernant la législation cadre relative à la réforme du secteur de la sécurité
- Deux programmes de radio sur la stratégie et le plan d'action de la réforme du secteur de la sécurité

- Coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur l'élaboration d'une stratégie destinée à enrayer le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée
- Conférence régionale sur le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, aux fins de l'élaboration d'un plan d'action

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Amélioration du respect de la loi et des droits de l'homme, ainsi que de l'indépendance de la magistrature, garantie de l'état de droit

d) i) Augmentation du nombre de fonctionnaires de la justice et de la police qui connaissent les procédures légales applicables aux personnes détenues

Mesure des résultats : nombre de fonctionnaires de la justice, de responsables régionaux de la police et de responsables de centres de détention qui ont été formés en matière de procédures légales applicables aux personnes détenues

2006 : 30

2007 (estimation) : 30

2008 (objectif) : 60

ii) Ratification, par les institutions nationales, des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme

Mesure des résultats : nombre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme qui ont été ratifiés

2006 : 0

2007 (estimation) : 1

2008 (objectif) : 2

Produits

- Un programme de formation en matière de droits de l'homme et d'éthique à l'intention des fonctionnaires de la justice
- Un programme de formation à l'intention des magistrats, des responsables régionaux de la police et des responsables des centres de détention sur les garanties judiciaires des personnes détenues
- Plaidoyer, par le biais de la nouvelle Commission nationale des droits de l'homme, en faveur de la ratification des instruments relatifs aux droits de l'homme
- Programme de formation, à l'intention des magistrats, sur l'état de droit
- Un séminaire sur le renforcement des organismes chargés de l'application de la loi; rôle de la police dans la communauté

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Sensibilisation accrue concernant les droits socioéconomiques et politiques des femmes

e) i) Nombre accru de représentants de la société civile formés pour intervenir dans le domaine de la promotion des droits de la femme

Mesure des résultats :

2006 : 0

2007 (estimation) : 132

2008 (objectif) : 200

ii) Augmentation, à l'échelon des communautés locales, du nombre de programmes destinés à sensibiliser la population au problème de la violence à l'égard des femmes

Mesure des résultats : nombre de programmes

2006 : 0

2007 (estimation) : 4

2008 (objectif) : 10

iii) Augmentation du nombre de représentants de l'Administration qui ont été formés à la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 50

2008 (objectif) : 100

Produits

- Un séminaire national à l'intention des responsables politiques et des membres de la société civile pour examiner les obstacles à la participation pleine et entière des femmes au développement socioéconomique
 - Un séminaire de formation à l'intention des formateurs de la société civile qui œuvrent à la promotion des droits de la femme
 - Missions dans les zones rurales, en vue de sensibiliser les femmes à leurs droits
 - Un séminaire à l'intention des responsables des communautés locales sur la violence à l'égard des femmes
 - Un séminaire à l'intention des femmes parlementaires sur la promotion des droits des femmes, y compris la mise en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
 - Un séminaire à l'intention des fonctionnaires de ministres clés sur la prise en compte systématique de la question de l'égalité des sexes dans les programmes qu'ils mettent en œuvre aux échelons local et national
 - Organisation de manifestations destinées à célébrer la Journée internationale de la femme et à commémorer l'anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité
 - Un séminaire national sur le rôle des femmes dans la consolidation de la paix; trois conférences régionales sur la paix et la réconciliation à l'intention des femmes dirigeantes
-

Facteurs externes

45. Les objectifs devraient être atteints, à condition que a) les mesures d'application des réformes en matière de gouvernance, y compris les mesures détaillées touchant le secteur de sécurité, soient prises avec la pleine participation des parties prenantes nationales; b) les élections aient lieu dans le calme et, selon l'avis général, de manière libre, régulière et transparente, en étant suivies d'un climat marqué par la stabilité des relations entre tous les organes de l'État; c) la communauté internationale poursuive son appui technique et financier aux réformes politiques, administratives et économiques de la Guinée-Bissau, ainsi que son action visant à parvenir à un minimum de développement socioéconomique grâce au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel militaire et de police	229,1	261,4	(32,3)	129,8	–	84,2	45,6
Personnel civil	4 310,1	3 692,5	617,6	2 428,2	–	2 520,3	(92,1)
Dépenses opérationnelles	1 682,3	1 502,4	179,9	1 081,8	201,0	863,2	218,6
Total	6 221,5	5 456,3	765,2	3 639,8	201,0	3 467,7	172,1

46. À supposer que le mandat du BANUGBIS soit prorogé pour une nouvelle année, les ressources nécessaires prévues pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 s'élèveraient à un montant net de 3 639 800 dollars (montant brut : 4 068 900 dollars) et devraient permettre de financer les postes de deux conseillers militaires et d'un policier civil (129 800 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel (2 428 200 dollars) pour l'effectif complémentaire de 29 postes (15 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 14 fonctionnaires recrutés sur le plan national), les voyages (140 300 dollars) et les autres dépenses opérationnelles, telles que les installations et infrastructures (198 300 dollars), les transports terrestres (100 700 dollars), les communications (243 500 dollars), les services de consultants et d'experts (35 000 dollars), l'informatique (123 600 dollars), le soutien médical (36 200 dollars) et les fournitures, services et matériel divers (204 200 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	1	-	1	4	3	-	9	1	4	14	2	13	1	30
Effectifs proposés pour 2008	-	-	1	-	1	4	3	-	9	2	4	15	1	13	-	29
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	(1)	-	(1)	(1)

47. Il est proposé de créer un poste d'assistant aux finances (Service mobile) afin de renforcer la capacité du Bureau et d'améliorer le processus d'établissement du budget et de coordination avec le PNUD, dont dépend le BANUGBIS pour le décaissement des fonds. Le recrutement d'un assistant qualifié seconderait efficacement le fonctionnaire d'administration chargé de superviser toutes les activités concernant le personnel, les achats, les finances et le budget. L'emploi dans ce secteur d'un Volontaire des Nations Unies, comme c'est présentement le cas, n'a pas été satisfaisant et, par conséquent, le poste de Volontaire sera supprimé.

48. Il est en outre proposé de supprimer un poste d'attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national), dont les fonctions seraient réparties, le cas échéant, entre le personnel existant.

4. Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie

(7 841 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

49. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a été créé le 15 avril 1995 à l'issue d'un échange de lettres entre le Secrétaire général (S/1995/231, S/1995/322 et S/1995/451) et le Président du Conseil de sécurité (S/1995/452) afin de contribuer aux efforts du Secrétaire général visant à faire avancer la cause de la paix et de la réconciliation dans le pays grâce à des contacts avec les dirigeants somaliens, les organisations civiques et les États et organisations concernés.

50. Le mandat du Bureau a été prorogé en novembre 2005 pour la période 2006-2007 à la suite d'une demande du Secrétaire général adressée le 16 novembre 2005 au Président du Conseil de sécurité (S/2005/729) et de la réponse de ce dernier en date du 21 novembre 2005 (S/2005/730).

51. Dans son rapport du 18 février 2005 (S/2005/89), le Secrétaire général a informé le Conseil de sécurité de l'évolution de la situation concernant le processus de réconciliation nationale en Somalie, les conditions de sécurité, l'action humanitaire et l'aide au développement des programmes et organismes des Nations Unies en Somalie. Il a également signalé au Conseil que le Gouvernement fédéral de transition, les pays de la région et la communauté internationale des donateurs

avaient demandé à l'ONU de diriger la coordination de l'aide afin d'appliquer les accords conclus à la Conférence de réconciliation nationale somalienne et de promouvoir l'instauration de la paix et de la stabilité dans le pays. Le Secrétaire général a également proposé d'élargir le rôle de l'ONU qui serait chargée notamment :

- a) D'aider à promouvoir par le dialogue la réconciliation entre les parties somaliennes;
- b) D'appuyer l'action entreprise au sujet de la question du « Somaliland »;
- c) De coordonner l'appui au processus de paix avec les pays voisins de la Somalie et autres partenaires régionaux et internationaux;
- d) De présider le Comité de coordination et de suivi et de jouer un rôle politique de premier plan dans la consolidation de la paix en Somalie.

52. Dans une déclaration de son président en date du 7 mars 2005 (S/PRST/2005/11), le Conseil de sécurité s'est notamment félicité de l'action du Bureau et a noté la nécessité d'élargir la présence des Nations Unies comme le proposait le Secrétaire général. Par la suite, dans le contexte des mesures prises par le Conseil le 7 mars 2005, le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale son projet de budget pour 2005, qui incorporait l'élargissement proposé du Bureau (A/59/534/Add.4).

53. Dans son rapport du 16 juin 2005 (S/2005/392), le Secrétaire général s'est déclaré préoccupé par l'impasse dans laquelle se trouvaient les institutions fédérales de transition, notamment en ce qui concerne la réinstallation en Somalie du Gouvernement fédéral de transition et la proposition concernant l'inclusion de contingents des « États de première ligne » (Djibouti, Éthiopie et Kenya) dans une future mission de maintien de la paix en Somalie sous l'égide de l'Union africaine et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). Il en est résulté que le plan du Gouvernement fédéral de transition visant à commencer à réinstaller en Somalie les institutions fédérales de transition a été repoussé de la mi-février au 13 juin 2005.

54. Dans la déclaration de son Président publiée après l'examen de la situation en Somalie le 14 juillet 2005 (S/PRST/2005/32), le Conseil de sécurité a engagé les dirigeants somaliens à continuer d'œuvrer à la réconciliation en menant un dialogue ouvert à toutes les parties, conformément à la Charte fédérale de transition. Dans ce contexte, le Conseil a réaffirmé son appui résolu au rôle de premier plan assumé par le Représentant spécial du Secrétaire général qui s'emploie à instaurer un dialogue sans exclusive entre les dirigeants des institutions fédérales de transition. Cette position a été réitérée dans la déclaration du Président du Conseil en date du 15 mars 2006 (S/PRST/2006/11) à la suite de la présentation du rapport du Secrétaire général le 21 février 2006 (S/2006/122).

55. En application de la résolution 1744 (2007) du Conseil de sécurité, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie continuera à encourager le Gouvernement fédéral de transition et toutes les parties à entamer un dialogue sans aucune exclusive et à faciliter de concert avec l'Union africaine et les partenaires donateurs internationaux le déploiement intégral de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Bureau s'attachera aussi, en coopération avec les différentes parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de la région, y compris

l'IGAD, à promouvoir la paix et la sécurité régionales qui constituent un préalable essentiel à la réalisation d'une paix et d'une stabilité véritables et durables en Somalie et, plus généralement, dans la corne de l'Afrique.

56. Dans ses résolutions 1744 (2007) et 1722 (2007), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour consolider le Congrès de réconciliation nationale et, au-delà, pour promouvoir un processus politique sans exclusive permanent, notamment en aidant les institutions fédérales de transition à s'acquitter de leur mission à cet égard et en collaborant avec les partenaires extérieurs. Dans sa résolution 1772 (2007), le Conseil a prié le Secrétaire général de lui présenter de nouvelles mesures pour renforcer la capacité du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie de jouer son rôle, de tenir avec la Commission de l'Union africaine des consultations sur les autres formes de soutien qui pourraient être apportées à l'AMISOM et de continuer à développer les plans conditionnels existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies ayant vocation à remplacer l'AMISOM.

57. Le Bureau a continué d'appuyer la mise en œuvre de la Charte fédérale de transition en étroite coordination avec le Gouvernement fédéral de transition, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté internationale. Il a fourni des orientations politiques aux divers partenaires et parties prenantes sur la base de la feuille de route et de l'échéancier établi par le Représentant spécial. Il a également appuyé les initiatives prises par la Somalie au sujet de la réconciliation nationale de concert avec d'autres membres de la communauté internationale. Il a suivi diverses réunions internationales sur la Somalie, y compris celles du Groupe de contact international tenues à Nairobi, à Dar es-Salaam, au Caire et à Londres, du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, de l'IGAD et de l'Organisation de la Conférence islamique, et leur a fourni des conseils et des orientations politiques au sujet de l'application de la résolution 1744 (2007) concernant le processus politique sans exclusive. Il a également fourni des conseils et des orientations touchant l'architecture régionale de sécurité dans la corne de l'Afrique.

58. En sa qualité de Président du Comité consultatif international, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie a joué un rôle de premier plan dans la coordination de l'aide et de l'appui internationaux au Comité national pour la gouvernance et la réconciliation en tant que seul organe chargé d'organiser et de superviser le Congrès de réconciliation nationale. Le Comité consultatif international a été créé à la demande du Gouvernement fédéral de transition afin de conseiller le Comité national pour la gouvernance et la réconciliation durant la préparation et l'organisation du Congrès. Également en 2007, le Bureau politique pour la Somalie et l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de coopérer étroitement afin d'élaborer des stratégies et des programmes dans le cadre de l'évaluation commune des besoins et du Programme de reconstruction et de développement pour la Somalie.

59. Pour des raisons de sécurité, le Bureau n'a pas pu se réinstaller en Somalie en 2007. Toutefois il a créé quatre des cinq antennes régionales envisagées à l'intérieur du pays, qui sont maintenant pleinement opérationnelles, notamment à Baidoa, Mogadiscio, Kismayo et Hargeisa, et a pris des mesures graduelles et échelonnées pour se réinstaller lui-même en Somalie. Le plan initial de réinstallation est actuellement entravé par les conditions défavorables de sécurité et par l'absence de progrès sur la voie d'un processus de réconciliation sans exclusive dans le cadre du

Congrès de réconciliation nationale qui est essentiel pour parvenir à la paix et à la stabilité durables et viables dans le pays.

60. En application de son mandat, le Bureau pour la Somalie est en contact quotidien avec le Département des affaires politiques, afin d'obtenir des orientations concernant l'évolution de la situation et le choix des mesures à prendre; en tant qu'organisation politique principale pour la Somalie, le Bureau a toujours coopéré étroitement avec les organismes et programmes des Nations Unies à Nairobi, y compris l'Office des Nations Unies à Nairobi, le Bureau du coordonnateur résident et coordonnateur de l'action humanitaire et l'équipe de pays des Nations Unies, afin de leur fournir les orientations nécessaires, de mieux tirer parti de l'avantage comparatif et d'éviter les doubles emplois dans les nombreux services d'appui.

61. Au niveau régional, le Bureau a commencé à resserrer sa collaboration avec les missions des Nations Unies au Soudan, d'une part, et en Éthiopie et en Érythrée, de l'autre, afin de faire face aux problèmes communs et aux dimensions régionales des divers conflits dans la corne de l'Afrique.

62. En 2007, un cadre d'ensemble visant à assurer l'adhésion de toutes les parties à la Charte fédérale de transition a été créé afin de promouvoir une approche sans exclusive durant la Conférence de réconciliation nationale, de s'entretenir avec les divers groupes d'opposition pour les encourager à se joindre au processus de paix durant et après la Conférence et de fournir au Comité national pour la gouvernance et la réconciliation, de concert avec les membres de la communauté internationale, des avis et des orientations au sujet de la tenue de la Conférence. Certaines dispositions de la Charte fédérale de transition ont été mises en œuvre, notamment les institutions fédérales de transition et certaines commissions spécialisées telles que la Commission constitutionnelle et la Commission de réconciliation nationale. En outre, la cohésion de l'action des membres de la communauté internationale a été recherchée grâce à la participation active du Bureau politique pour la Somalie aux réunions du Groupe de contact international et à des consultations régulières avec les pays de la région qui ont une influence sur les parties belligérantes somaliennes, notamment l'Égypte, l'Érythrée et l'Éthiopie.

63. De plus, le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie s'est employé à renforcer la capacité des institutions fédérales de transition de fonctionner efficacement en menant, directement ou par l'intermédiaire du PNUD, des activités comprenant notamment un appui au renforcement des capacités judiciaires et institutionnelles de la Commission de réconciliation nationale. Le Bureau va organiser des séminaires et des ateliers sur les normes en matière de police, le processus constitutionnel et la participation des femmes à la prise des décisions, ainsi que des voyages d'études sur les mécanismes de paix et de réconciliation et la réforme du secteur de la sécurité.

64. En 2008, le Bureau poursuivra ses efforts pour promouvoir la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie ainsi que la sécurité régionale dans la corne de l'Afrique.

65. On trouvera ci-après l'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès concernant le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie.

Objectif : Renforcer la paix, la sécurité et la réconciliation nationale en Somalie

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

a) Création d'un cadre d'ensemble afin d'assurer l'adhésion de l'ensemble des parties et des partenaires à l'application de la Charte fédérale de transition

a) i) Accroissement du nombre de parties somaliennes participant à un accord de cessation des hostilités ou à un arrangement global de paix ou de cessez-le-feu permanent conformément au Plan national de sécurité et de stabilisation

Mesure des résultats

2006 : 3

2007 (estimation) : 8

2008 (objectif) : 12

ii) Augmentation du nombre de participants et de groupes, y compris les membres de la société civile et de la diaspora choisis suivant leur clan, pour prendre part à une Commission de réconciliation nationale ouverte à toutes les parties

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 2 605 (participants issus des clans ou de la diaspora)

2008 (objectif) : 500 (participants supplémentaires du Gouvernement fédéral de transition, du Front de libération pour la Somalie et de représentants de la société civile)

iii) Augmentation du nombre de groupes participant aux institutions fédérales de transition ouvertes à toutes les parties et largement représentatives

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 2 groupes comprenant le Gouvernement fédéral de transition et la récente « Alliance pour la relibération de la Somalie » rassemblant les Parlementaires libres et l'Union des tribunaux islamiques (UIC)

2008 (objectif) : 2 groupes comprenant le Gouvernement fédéral de transition et la récente « Alliance pour la relibération de la Somalie » rassemblant les Parlementaires libres et l'UIC

iv) Augmentation des contributions financières des donateurs à la Commission de réconciliation nationale et aux institutions fédérales de transition, ainsi que durant la période postérieure au Congrès de réconciliation nationale

Mesure des résultats

2006 : 150 millions de dollars

2007 (estimation) : 145 millions de dollars

2008 (objectif) : 250 millions de dollars

Produits

- Organisation de réunions hebdomadaires du Comité consultatif international pour fournir des conseils et un appui technique au Comité national pour la gouvernance et la réconciliation sur des questions constitutionnelles, militaires et de police ainsi qu'aux discussions sur le cessez-le-feu
- Contacts et consultations hebdomadaires avec les parties au conflit à l'appui du processus politique
- Facilitation de six réunions entre les pays fournissant des contingents, l'Union africaine et les donateurs à l'appui du déploiement de l'AMISOM
- Six réunions bimensuelles de la communauté internationale, y compris des réunions du Groupe de contact international, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la Conférence islamique, sur la situation en Somalie
- Six consultations bimensuelles avec les organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique) sur la situation en Somalie
- Dix-huit réunions de consultation avec les dirigeants des pays de la sous-région et de la région sur l'architecture régionale de sécurité
- Fourniture régulière de conseils sur le processus de paix somalien à la Ligue des États arabes, à l'IGAD et aux autres partenaires internationaux, y compris le Groupe de contact international, la Commission européenne et l'Union européenne

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Renforcement de la capacité des institutions fédérales de transition d'appliquer efficacement la Charte fédérale de transition

a) i) Accroissement du personnel judiciaire qualifié

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 50

2008 (objectif) : 250

ii) Accroissement des administrateurs locaux qualifiés

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 20

2008 (objectif) : 50

iii) Accroissement des milices intégrées dans les forces de sécurité somaliennes provenant d'anciens seigneurs de guerre, des milices des clans et de l'UIC

Mesure des résultats

2006 : aucune force de sécurité intégrée

2007 (estimation) : 4 500 membres des forces de sécurité du Gouvernement fédéral de transition

2008 (objectif) : 7 000 membres des forces de sécurité somaliennes intégrées

iv) Accroissement des experts fournis par les commissions techniques du Gouvernement fédéral de transition sur la Constitution, l'entreprise de désarmement-démobilisation-réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et le processus électoral

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 15

2008 (objectif) : 25

Produits

- Coprésidence de 12 réunions d'un comité revitalisé de suivi de la coordination comprenant le Gouvernement fédéral de transition remanié et les représentants de la communauté internationale ou d'un nouveau mécanisme concerté pour suivre l'application de la Charte fédérale de transition
- Organisation à l'intention d'environ 350 participants de 12 ateliers avec les commissions du Gouvernement fédéral de transition sur la Constitution, la sécurité et la gouvernance ainsi que des représentants de la société civile et autres parties au processus de paix sur le processus constitutionnel, la question des droits de l'homme, le rôle de la société civile dans la prise des décisions, la démobilisation, le désarmement et la réintégration, la réforme du secteur de la sécurité et la réconciliation nationale
- Bons offices, mesures de confiance et services consultatifs destinés aux institutions fédérales de transition et autres parties, y compris le Puntland et le Somaliland

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Progrès vers le renforcement de l'architecture régionale de sécurité en consultation avec l'IGAD, l'Union africaine et la Communauté d'Afrique de l'Est

c) i) Accroissement des réunions tenues avec le secrétariat de l'IGAD et autres organes régionaux sur l'architecture de sécurité existante

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 6

2008 (objectif) : 20

ii) Mise en place d'un projet d'architecture régionale de sécurité

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : mise en place du comité de rédaction

2008 (objectif) : projet d'architecture régionale de sécurité

iii) Accroissement des pays ayant adopté un plan d'action stratégique renforcée pour la paix et la sécurité régionales

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 0

2008 (objectif) : 6

Produits

- Vingt consultations sur la sécurité régionale avec les organisations régionales et sous-régionales (IGAD, Union africaine, Communauté d'Afrique de l'Est)
- Vingt consultations avec les pays de la région (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Ouganda, Soudan)
- Appui à la mise en place d'un projet d'architecture régionale de sécurité renforcée par un groupe d'experts des pays de l'IGAD
- Réunions mensuelles avec le Département de l'IGAD chargé de la paix et de la sécurité au sujet des questions de sécurité dans la corne de l'Afrique

Facteurs externes

66. Le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie devrait atteindre ses objectifs à condition que a) les institutions fédérales de transition ne soient pas déstabilisées par une opposition interne ou externe; b) les gouvernements et les organisations de la région appuient le processus de paix; c) la communauté internationale s'emploie de nouveau et de manière concertée à appuyer le processus de paix en Somalie; d) les pays de la région s'engagent à coexister dans un esprit de paix et de bon voisinage.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>1^{er} janvier 2006-31 décembre 2007</i>			<i>Prévisions de dépenses pour 2008</i>		<i>Analyse de la variation 2007-2008</i>	
	<i>Crédits ouverts</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart</i>	<i>Total</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Total 2007</i>	<i>Variation</i>
	<i>(1)</i>	<i>(2)</i>	<i>(3) = (1) - (2)</i>	<i>(4)</i>	<i>(5)</i>	<i>(6)</i>	<i>(7) = (4) - (6)</i>
Personnel civil	6 649,6	5 350,1	1 299,5	3 998,2	–	4 177,5	(179,3)
Dépenses opérationnelles	3 977,2	3 383,8	593,4	3 843,4	946,1	2 582,4	1 261,0
Total	10 628,8	8 733,9	1 892,9	7 841,6	946,1	6 759,9	1 081,7

67. Le montant net des dépenses prévues pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie durant l'année se terminant le 31 décembre 2008 est estimé à 7 841 600 dollars (montant brut : 8 402 300 dollars) et permettrait de couvrir les traitements et les dépenses communes de personnel pour les 37 postes existants, de relever le poste du représentant spécial de Sous-Secrétaire général au rang de Secrétaire général adjoint en application d'un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2007/522 et S/2007/523) et créer un nouveau poste du Service mobile (3 998 200 dollars), et de financer le coût des

consultants (95 000 dollars), les frais de voyage du personnel (512 800 dollars) et des participants aux conférences, aux séminaires et ateliers sur le renforcement des capacités à Nairobi et en Somalie (conférence sur le renforcement de la confiance après le conflit en Somalie, réunions sur le processus de réconciliation, l'architecture régionale de sécurité, la réforme du secteur de la sécurité et l'entreprise de désarmement, démobilisation et réintégration, ateliers sur les élections, la gestion du gouvernement, les normes en matière de police, les droits de l'homme et la sensibilisation à l'égalité des sexes) (426 400 dollars), et les coûts afférents aux installations et infrastructures (862 000 dollars), à l'acquisition et à l'entretien des véhicules (401 800 dollars), aux transports aériens (196 400 dollars), aux communications (855 800 dollars), à l'informatique (291 900 dollars) et aux services médicaux (45 000 dollars) et autres services, fournitures et matériel (156 300 dollars).

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>		<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général	
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>			<i>Agents locaux</i>
Effectifs approuvés pour 2007	-	1	-	1	3	5	4	-	14	5	4	23	7	8	-	38
Effectifs proposés pour 2008	1	-	-	1	3	5	4	-	14	6	4	24	7	8	-	39
Variation	1	(1)	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	1

68. Les ressources nécessaires pour les effectifs du Bureau en 2008 devraient permettre de conserver les 23 postes internationaux et les 15 postes d'administrateur recruté sur le plan national au même niveau qu'en 2007, de relever le poste du chef du Bureau du rang de Sous-Secrétaire général au rang de Secrétaire général adjoint compte tenu de l'élargissement du mandat de la mission et de la création d'un poste supplémentaire d'assistant aux droits de l'homme (Service mobile). Elles devraient aussi permettre de transformer le poste d'administrateur du site Web (Service mobile) en poste de responsable des ressources humaines (Service mobile) chargé de gérer les ressources humaines et d'administrer le personnel, et de modifier les fonctions du poste existant de traducteur (Service mobile) en archiviste (Service mobile) chargé de la gestion de la documentation et de l'information du Bureau, en particulier par la mise au point d'un système de collecte de données et de documentation afin d'étudier les moyens de renforcer l'architecture régionale de sécurité. Les autres fonctions de l'administrateur du site Web et du traducteur seraient réparties entre les effectifs complémentaires existants.

69. Une évaluation est en cours au sujet des incidences sur les ressources en 2008 de l'adoption de la résolution 1772 (2007) du Conseil de sécurité. Les prévisions n'ont pas encore été incorporées dans le projet actuel et seront présentées au début de 2008 lorsque l'évaluation en question sera achevée, y compris la détermination du total des effectifs nécessaires, tant pour les services organiques que pour les services administratifs, et des dépenses autres que le coût des postes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

5. Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone

(28 161 700 dollars)

Historique, mandat et objectif

70. Le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a été créé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1620 (2005) du 31 août 2005 et est devenu opérationnel le 1^{er} janvier 2006. Son mandat a été prorogé jusqu'au 31 décembre 2007 par la résolution 1734 (2006) du Conseil. Le Bureau est chargé globalement de consolider la paix en Sierra Leone. Le Conseil devrait examiner la prorogation de son mandat avant la fin de 2007.

71. Outre son siège à Freetown, le BINUSIL a établi des antennes régionales dans six districts. Celles-ci sont maintenant pleinement intégrées avec le PNUD et les autres entités concernées du système des Nations Unies, y compris le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

72. Dans le cadre de son mandat élargi, le BINUSIL, en étroite collaboration avec l'Équipe de pays des Nations Unies, les donateurs et les autres partenaires internationaux, a fourni en 2007 des orientations politiques stratégiques et a coordonné l'appui des donateurs et autres partenaires internationaux en vue de renforcer l'aide au Gouvernement sierra-léonais dans le domaine de la consolidation de la paix. Cet appui a porté sur l'octroi d'une assistance financière et technique pour les préparatifs des élections présidentielles et parlementaires de 2007, la promotion des droits de l'homme, l'examen des politiques et la mise au point de programmes dans le domaine du relèvement économique et du développement du secteur privé; l'analyse de la menace dans le secteur de la sécurité, les activités concernant l'égalité des sexes et l'emploi et l'autonomisation des jeunes. En 2007, le BINUSIL et les entités du système des Nations Unies ont formulé en commun et adopté le nouveau Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement durant la période 2008-2010.

73. En ce qui concerne la planification et l'exécution des programmes, le BINUSIL a collaboré étroitement avec l'Équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement sierra-léonais et les autres parties prenantes nationales, ainsi qu'avec les donateurs et autres partenaires internationaux, en vue de coordonner les efforts collectifs visant à atteindre l'objectif primordial de la consolidation de la paix. En collaboration avec la Commission de consolidation de la paix, le BINUSIL a fourni un appui substantiel au Gouvernement sierra-léonais afin de définir un ordre de priorité qui s'articule autour des quatre domaines critiques pour la consolidation de la paix, à savoir l'emploi et la réalisation du potentiel des jeunes, la réforme du secteur de la sécurité et de la justice, la consolidation du processus de démocratisation et l'amélioration de la gouvernance et des capacités.

74. Le BINUSIL continuera d'aider le Gouvernement sierra-léonais à renforcer encore la capacité des institutions nationales de s'attaquer aux causes profondes du conflit. Il devra à cet effet jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de coordonner l'appui visant à combler les lacunes dans le secteur de la sécurité, de la justice et du régime pénitentiaire, et de promouvoir l'amélioration de la gouvernance pour renforcer la responsabilisation et la transparence, notamment en vue de lutter plus efficacement contre la corruption. D'autres efforts seront

également faits pour étayer l'édification de la démocratie afin de consolider la stabilité fragile du pays. Le Bureau renforcera son attention dans ces domaines tout en aidant à assurer le succès du passage à la nouvelle administration après les élections présidentielles et parlementaires d'août 2007 et à renforcer les capacités du nouveau gouvernement.

75. Dans le rapport sur le BINUSIL daté du 7 mai 2007 (S/2007/257) qu'il a présenté au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a informé le Conseil de son intention d'évaluer l'action du Bureau de façon approfondie et de lui présenter ses recommandations au sujet d'une stratégie de sortie et de la future présence de l'ONU dans le pays. À cette fin, une mission d'évaluation technique interdépartementale, dirigée par le Département des opérations de maintien de la paix et composée de représentants du Département des affaires politiques, du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, s'est rendue en Sierra Leone du 15 au 25 octobre pour procéder à l'évaluation et rassembler les informations nécessaires à la formulation des recommandations. Les conclusions de la mission d'évaluation et les recommandations du Secrétaire général concernant la future présence de l'ONU en Sierra Leone seront exposées dans le prochain rapport du Secrétaire général, qui doit être soumis au Conseil de sécurité au début de décembre.

76. Le BINUSIL mettra l'accent sur les activités qui viennent à l'appui de la mise en œuvre du pacte afin de s'attacher au règlement des problèmes en suspens qui est capital pour s'attaquer aux causes profondes du conflit, y compris le renforcement de la capacité du Gouvernement et des institutions nationales essentielles ainsi que de la société civile, en vue d'intégrer dans les divers programmes la question de l'égalité des sexes conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le Bureau collaborera étroitement avec la Commission nationale des droits de l'homme afin de promouvoir son rôle public en tant qu'institution nationale de premier plan pour promouvoir l'égalité des sexes, la réalisation du potentiel des femmes et la protection et la promotion des droits fondamentaux. Il accordera aussi la priorité à la mise en place de cadres juridiques et institutionnels et d'un processus renforcé de réforme législative afin de consolider davantage la paix.

77. La collaboration entre le BINUSIL et les entités du système des Nations Unies dans les domaines essentiels sera guidée par le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement afin d'appuyer la mise en œuvre d'initiatives visant à réaliser une croissance durable et un développement humain global et d'aider le Gouvernement sierra-léonais à appliquer le pacte.

78. En 2008, il sera nécessaire de faire face à des questions transfrontalières telles que le trafic des armes et de la drogue, les déplacements non contrôlés de la population et la contrebande de minéraux précieux. Il faudra par conséquent renforcer la coopération et la liaison avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et prévoir des réunions et consultations fréquentes et des initiatives communes avec les autres missions des Nations Unies dans la sous-région.

79. Le BINUSIL continuera de coopérer étroitement avec les autres missions et entités du système des Nations Unies dans le domaine administratif et logistique. À la suite de cette collaboration, la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) assumera la responsabilité générale de la sûreté aérienne. À la suite d'accords de participation aux coûts avec le PAM et le PNUD, le personnel et les installations du

BINUSIL dans les districts de la Sierra Leone se trouvent maintenant dans les mêmes locaux que les divers organismes des Nations Unies, ce qui permet de réduire au minimum le coût des opérations sur le terrain.

80. On trouvera ci-après l'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès concernant le BINUSIL.

Objectif : Consolider la paix en Sierra Leone

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Meilleure coordination de l'aide nationale et internationale visant à consolider la paix en Sierra Leone

a) i) Augmentation de l'assistance fournie par les partenaires internationaux à la Sierra Leone pour traiter les causes profondes du conflit, mesurée d'après le nombre de projets de consolidation de la paix (des projets sont en cours d'élaboration)

Mesure des résultats

2006 : non disponible

2007 (estimation) : 7

2008 (objectif) : 5 projets de plus par rapport à 2007

ii) Contribution à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de réduction de la pauvreté

Mesure des résultats : Stratégie de réduction de la pauvreté pour 2008-2010 en place

2006 : non disponible

2007 (estimation) : non disponible

2008 (objectif) : un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté

Produits

- Consultations de haut niveau mensuelles avec les partenaires internationaux
- Consultations trimestrielles visant à fournir des conseils et un appui au Gouvernement pour la mise en œuvre de la Stratégie et du Pacte de consolidation de la paix
- Services consultatifs sur les questions concernant la paix et la sécurité fournis sur une base trimestrielle au Gouvernement sierra-léonais dans le cadre de consultations de haut niveau
- Coprésidence des réunions trimestrielles du Comité des partenariats pour le développement avec les organisations multilatérales, les donateurs et le Gouvernement
- Coprésidence des réunions mensuelles du Comité directeur du Fonds pour la consolidation de la paix en Sierra Leone
- Consultations mensuelles avec le Gouvernement, les partenaires extérieurs et la société civile afin de faciliter les travaux de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU
- Réunions et consultations de coordination mensuelles avec les ONG internationales et nationales ainsi qu'avec la société civile
- Réunions de coordination hebdomadaires de l'équipe élargie des Nations Unies sur les processus de programmation communs, y compris le PNUAD, afin de mobiliser un appui en faveur des stratégies, des politiques et des priorités nationales du Gouvernement

- Deux rapports au Conseil de sécurité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Meilleure gouvernance et respect accru des valeurs et des processus démocratiques par les institutions publiques, les entités politiques et la société civile en Sierra Leone

b) i) Capacité accrue de la Commission de lutte contre la corruption à détecter les affaires de corruption, à enquêter à leur sujet et à poursuivre les personnes en cause, mesurée d'après le nombre d'affaires ayant donné lieu à des poursuites

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : 0

2008 (objectif) : 5

ii) Capacité accrue du Parlement à s'acquitter de ses fonctions de supervision et en particulier à veiller à ce que la comptabilité publique soit tenue de façon responsable et transparente

Mesure des résultats

2006 : 0

2007 (estimation) : rapport du Vérificateur général des comptes pour les exercices 2003 et 2004 examiné

2008 (objectif) : rapports du Vérificateur général des comptes pour les exercices 2005, 2006 et 2007 examinés

iii) Promotion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans la fonction publique

Mesure des résultats

2006 : à l'issue des élections locales de 2004, 13 % des conseillers locaux étaient des femmes (400 hommes et 60 femmes)

2007 (estimation) : à l'issue des élections locales de 2004, 13 % des conseillers locaux étaient des femmes

2008 (objectif) : au moins 15 % des sièges de conseiller local remportés par des candidates dans tous les conseils municipaux et de district à l'issue des élections locales de 2008

Produits

- Réunions hebdomadaires de suivi, d'analyse et de conseils sur la situation politique dans les régions et les districts
- Analyse mensuelle de la volonté du Gouvernement de renforcer les mesures de lutte contre la corruption en collaboration avec les principaux donateurs et les partenaires internationaux
- Services consultatifs et activités de suivi concernant le processus d'examen de la Constitution sierra-léonaise de 1991

- Réunions bihebdomadaires avec la Commission de lutte contre la corruption et fourniture de conseils à celle-ci sur les progrès réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption ainsi que du Pacte d'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité appuyé par les donateurs
- Suivi des travaux législatifs et des processus participatifs au Parlement et fourniture de conseils sur la responsabilité incombant au Parlement de concilier les divers intérêts qui y sont représentés pour contribuer à la réconciliation nationale, à une paix durable et à la stabilité
- Évaluation mensuelle du processus de transfert des pouvoirs en coordination avec les donateurs, le secrétariat chargé de la décentralisation et les conseils locaux, et fourniture de services consultatifs à ce sujet
- Consultations et concertation bihebdomadaires avec des groupes de la société civile au sujet de la mise en place d'un réseau national de médiateurs
- Fourniture de services consultatifs au Gouvernement sur le renforcement de la coopération régionale et de la concertation politique dans le cadre de la CEDEAO et de l'Union du fleuve Mano
- Fourniture de services consultatifs et d'un appui technique au Gouvernement, à la Commission d'enregistrement des partis politiques, à la Commission électorale nationale, aux partis politiques, à la société civile et aux groupes de défense des femmes en vue d'accroître le nombre des femmes occupant des postes de décision ainsi que leur participation aux processus politiques et électoraux, y compris en tant que candidates aux élections

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

c) Renforcement de la culture de paix, du dialogue et de la participation aux grands débats nationaux

c) i) Capacité accrue du Gouvernement à bien informer les médias et le public et à communiquer efficacement avec eux

Mesure des résultats

2006 : bureaux d'information mis en place dans 8 ministères

2007 (estimation) : bureaux d'information mis en place et opérationnels dans 10 ministères

2008 (objectif) : mise en place d'un réseau d'information et de communication reliant 10 ministères et 3 bureaux d'information de district du Ministère de l'information et de la radiodiffusion ainsi que de médias électroniques

ii) Réduction du nombre d'infractions au code de conduite des médias signé le 17 mars 2007

Mesure des résultats

2006 : non disponible

2007 (estimation) : 10 infractions

2008 (objectif) : nombre d'infractions réduit de 50 % par rapport à 2007

Produits

- 52 programmes intitulés « Dialogue sur le développement » (un par semaine) produits et diffusés par la Radio des Nations Unies en collaboration avec le projet relatif à la stratégie nationale de communication
- Trois forums sur le développement à l'intention des journalistes organisés en collaboration avec le Groupe de communication des Nations Unies pour la Sierra Leone
- Un groupe indépendant de surveillance et d'examen des médias aidant la presse et les médias électroniques à fournir des informations objectives et équilibrées est opérationnel
- Évaluation spécialisée de la Radio des Nations Unies et notamment d'options stratégiques pour sa conversion en service public national de diffusion
- Rassemblement, publication et diffusion d'informations sur les Nations Unies par l'intermédiaire de sites Internet, de la radio et de la presse pour contribuer à des élections locales transparentes et crédibles
- Célébration des journées internationales des Nations Unies afin de promouvoir la paix, la sécurité, la démocratie, les droits de l'homme et le développement durable

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Respect, protection et promotion accrus des droits de l'homme et renforcement de l'état de droit en Sierra Leone

d) i) Mise en œuvre des mandats de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone

Mesure des résultats

2006 : non disponible

2007 (estimation) : au moins 3 mandats (surveillance de la situation des droits de l'homme, sensibilisation du public et instauration d'une collaboration efficace avec les ONG) ont été exécutés

2008 (objectif) : au moins 3 mandats supplémentaires (examen de la législation en vigueur, enquêtes sur les violations des droits de l'homme et publication d'un rapport annuel sur la situation des droits de l'homme) ont été mis en œuvre

ii) Le Gouvernement sierra-léonais s'est conformé à son obligation de présenter des rapports aux organes de surveillance des traités internationaux

Mesure des résultats

2006 : 1 rapport soumis à un organe

2007 (estimation) : 0

2008 (objectif) : au moins 1 rapport soumis à un organe

iii) Amélioration de la capacité de la justice

Mesure des résultats

Pourcentage des affaires en retard qui ont été réglées

2006 : non disponible

2007 (estimation) : 50 %

2008 (objectif) : 75 %

Produits

- Coordination et services techniques et consultatifs assurés dans le cadre de la mise en œuvre du mandat de la Commission des droits de l'homme de la Sierra Leone
 - Fourniture de conseils et d'un appui technique au Gouvernement sierra-léonais pour l'aider à s'acquitter de son obligation de faire rapport aux organes de surveillance des traités
 - Formation aux droits de l'homme dispensée à 50 membres de groupes de défense des droits de l'homme
 - Cinq programmes de sensibilisation sur les droits des enfants, des femmes et des personnes handicapées organisés à l'échelon local
 - Manuel de formation sur les droits des personnes handicapées
 - Contacts avec le Gouvernement pour promouvoir les grands dossiers relatifs aux droits de l'homme
 - Réunions régulières avec les comités de district pour les droits de l'homme sur la protection et la promotion de ces droits
 - Trente-six programmes radiophoniques de sensibilisation aux droits de l'homme d'une durée d'une heure chacun
 - Cinquante-deux rapports hebdomadaires sur les droits de l'homme couvrant tous les districts
 - Deux stages de formation de formateurs organisés à l'intention des magistrats sur le droit à un procès équitable et l'indépendance des juges
 - Un stage de formation de formateurs sur la protection des droits de l'homme organisé à l'intention de la police
 - Un stage de formation de formateurs sur le rôle du ministère public organisé à l'intention des services de police chargés des poursuites
 - Formation concernant les lois fondamentales et les droits de l'homme dispensée à 24 auxiliaires juridiques
 - Conseils et appui technique fournis au Gouvernement sierra-léonais en vue de l'adoption de lois pour assurer la mise en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme
 - Conseils et appui technique concernant la réforme législative fournis à la Commission de la réforme législative/Commission de la réforme constitutionnelle
 - Conseils et appui technique concernant l'administration de la justice et le droit à un procès équitable fournis aux magistrats et au Ministère de la justice
 - Conseils et appui technique concernant les questions relatives à l'état de droit fournis aux institutions judiciaires
 - Trois ateliers régionaux de renforcement des capacités organisés sur la violence sexiste à l'intention des groupes de soutien aux familles de la police sierra-léonaise
 - Manuel sur la violence sexiste produit à l'intention des écoles
 - Formation concernant la violence sexiste dispensée aux magistrats
 - Dix émissions (avec participation téléphonique des auditeurs) sur la violence sexiste
-

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
e) Progrès vers la réconciliation nationale	e) i) Augmentation du nombre de personnes ayant bénéficié d'une assistance grâce à la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation <i>Mesures des résultats</i> 2006 : 0 2007 (estimation) : 2 000 2008 (objectif) : 1 000 bénéficiaires supplémentaires par rapport à 2007

Produits

- Conseils et appui technique fournis aux fins de la mise en œuvre des recommandations de la Commission vérité et réconciliation, et notamment du programme de réparation
- Cinq programmes visant à faire connaître les rapports, les conclusions et les recommandations de la Commission vérité et réconciliation

<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
f) Capacité accrue de l'appareil de sécurité sierra-léonais à faire face aux menaces internes et externes	f) i) Diminution du nombre d'atteintes à l'ordre public <i>Mesure des résultats</i> 2006 : 2 139 2007 (estimation) : 2 054 2008 (objectif) : 2 013 ii) Capacité accrue à donner rapidement l'alerte en cas de menace interne ou externe sur la sécurité de la Sierra Leone, mesurée par le nombre de rapports d'information et d'évaluation concernant de telles menaces soumis par le Bureau de la sécurité nationale <i>Mesure des résultats</i> 2006 : non disponible 2007 (estimation) : 30 2008 (objectif) : 40 iii) Augmentation du pourcentage de questions concernant la sécurité effectivement traitées par les comités provinciaux de sécurité et les comités de sécurité de district <i>Mesure des résultats</i> 2006 : non disponible 2007 (estimation) : 20 % 2008 (objectif) : 25 %

Produits

- Appui personnalisé, conseils et formation dispensés à 50 membres du haut commandement de la police sierra-léonaise dans le cadre de deux stages afin de transmettre à la police une culture des résultats

- Appui personnalisé, conseils et formation dispensés au haut commandement de la police sierra-léonaise en vue de la réalisation d'une inspection par mois dans les quartiers généraux divisionnaires ou régionaux de la police
- Appui personnalisé, conseils et formation concernant la conduite appropriée des patrouilles dispensés à 6 000 policiers sierra-léonais chargés de tâches d'ordre général ou d'encadrement
- Renseignements fiables sur la situation en matière de sécurité recueillis, évalués et diffusés au plan national; conseils dispensés sur la base de l'analyse de la situation fournie par le bureau de la sécurité nationale sur la manière de gérer les problèmes de sécurité
- Participation aux réunions bihebdomadaires du Groupe de coordination du Conseil national de sécurité, aux réunions hebdomadaires de niveaux 1 et 2 du Comité mixte de coordination et aux réunions hebdomadaires du Comité mixte de renseignement, et analyse de ces réunions
- Participation à 50 % des réunions des comités de sécurité provinciaux et à 25 % des réunions des comités de sécurité de district, et analyse de ces réunions
- Évaluation de trois exercices nationaux de sécurité
- Réunions de coordination trimestrielles avec les attachés militaires des ambassades
- Participation aux réunions mensuelles du groupe de travail mixte sur la sécurité aux frontières et analyse de ces réunions
- Évaluation de la situation dans les camps militaires (tous les bataillons ayant reçu une visite au moins une fois par mois) et notamment des conditions de vie, conduisant à une analyse d'ensemble de l'état des Forces armées sierra-léonaises, l'accent étant mis sur le moral
- Fourniture de services consultatifs et d'un appui technique au Gouvernement, à la Commission d'enregistrement des partis politiques, à la Commission électorale nationale, aux partis politiques, à la société civile et aux groupes de défense des femmes en vue d'accroître le nombre des femmes occupant des postes de décision ainsi que leur participation aux processus politiques et électoraux, y compris en tant que candidates aux élections

Facteurs externes

81. Le BINUSIL devrait atteindre ses objectifs si : a) les donateurs restent désireux de soutenir le Gouvernement sierra-léonais et de mobiliser les ressources nécessaires pour consolider la paix, renforcer la sécurité et développer durablement le pays; b) les causes éventuelles d'instabilité dans la sous-région n'ont pas de répercussion sur la sécurité en Sierra Leone; c) le pays se montre déterminé à soutenir et à s'approprier le processus de renforcement de la paix et de développement durable; et d) le Gouvernement sierra-léonais reste déterminé à défendre les valeurs démocratiques et fait montre de la volonté politique nécessaire pour réformer réellement la gouvernance locale et promouvoir le sens des responsabilités et la transparence au sein des processus gouvernementaux et institutionnels.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Dépenses non Total renouvelables	Total 2007	Variation	
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) (7) = (4) - (6)	
Dépenses relatives au personnel militaire et de police	3 336,4	3 081,9	254,5	1 489,6	–	2 100,1 (610,5)	
Dépenses relatives au personnel civil	23 924,1	22 499,3	1 424,8	12 973,9	–	13 264,9 (291,0)	
Dépenses opérationnelles	22 937,0	23 168,6	(231,6)	13 698,2	732,1	12 142,7 1 555,5	
Montant total	50 197,5	48 749,8	1 447,7	28 161,7	732,1	27 507,7 654,0	

82. Le montant net des prévisions de dépenses du BINUSIL pour la période d'un an s'achevant le 31 décembre 2008 est de 28 161 700 dollars (montant brut : 30 239 200 dollars). Ce montant comprend les frais de voyage et les indemnités de 9 officiers de liaison et de 19 policiers (1 489 600 dollars), les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant aux 309 postes existants, compte tenu de la création d'un poste de Volontaire des Nations Unies et de la suppression d'un poste d'agent du Service mobile (14 463 500 dollars), les voyages des fonctionnaires (561 000 dollars), les installations et l'infrastructure (4 564 000 dollars), l'achat et l'entretien de véhicules (892 500 dollars), la location et l'entretien de moyens de transport aérien (4 367 600 dollars), les transmissions (2 083 800 dollars) et l'informatique (869 100 dollars), les services médicaux (152 000 dollars) ainsi que les fournitures, services et matériels divers (208 200 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2007	–	1	–	2	7	12	20	1	43	43	–	86	17	182	24	309
Effectifs proposés pour 2008	–	1	–	2	7	12	20	1	43	42	–	85	17	182	25	309
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	1	–

83. L'effectif total proposé pour le BINUSIL est de 309 postes, répartis comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus. La MINUL assurera la supervision de la sécurité aérienne pour le compte du BINUSIL, les questions courantes étant traitées par la Section des opérations aériennes du BINUSIL. Par conséquent, il est proposé de supprimer le poste de responsable de la sécurité des vols (Service mobile).

84. Il est proposé d'accroître l'effectif des Volontaires des Nations Unies en créant un nouveau poste (responsable de la sécurité informatique) dont le titulaire sera chargé de mettre en œuvre les politiques et directives sur la sécurité des technologies de l'information et de la communication et notamment d'évaluer et d'atténuer les facteurs de vulnérabilité, de lancer des initiatives en vue de réduire les risques et de concevoir des mesures de sécurité et d'en assurer la pérennité.

6. Appui de l'ONU à la Commission mixte Cameroun-Nigéria

(8 273 200 dollars)

Historique, mandat et objectif

85. L'Organisation des Nations Unies a créé la Commission mixte Cameroun-Nigéria en vue de faciliter l'application de la décision rendue le 10 septembre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigéria. La Commission mixte, qui a été créée en tant que mission politique spéciale en 2004 par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité (S/2004/298 et S/2004/299), a notamment pour mandat d'appuyer les opérations de démarcation des frontières terrestre et maritime, de faciliter le retrait et le transfert d'autorité à la frontière, d'examiner la situation des populations concernées et de faire des recommandations sur les mesures de confiance.

86. La Commission mixte, en coordination avec le Département des affaires politiques, œuvre pour la promotion de la stabilité régionale et le renforcement de la coopération entre le Cameroun et le Nigéria. Son programme de travail, qui est conforme aux principes directeurs du Siège, est mis en œuvre en consultation à la fois avec le Département des affaires politiques et le Département de l'appui aux missions.

87. Le secrétariat de la Commission mixte est installé dans les locaux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, à Dakar. Les mécanismes de partage des coûts s'appliquent aussi bien à l'appui administratif et logistique (gestion des voyages et des bureaux, y compris l'informatique et les services financiers) qu'aux questions de fond telles que l'information et les droits de l'homme. La Commission mixte tire également profit de liens synergiques avec le PNUD, les partenaires des Nations Unies, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement. Les bureaux du PNUD au Cameroun et au Nigéria fournissent un appui – notamment logistique et administratif – à la Commission mixte et aux observateurs de l'ONU déployés dans leurs pays d'opération respectifs. En outre, les consultations avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales se sont traduites par un renforcement des aspects complémentaires et synergiques de l'action menée par les parties prenantes pour appuyer les travaux de démarcation de la frontière terrestre et la mise en œuvre de mesures de confiance en faveur des populations touchées. Les entités du système des Nations Unies au Cameroun ont élaboré un programme commun d'aide humanitaire et de développement à assise communautaire dans la zone du lac Tchad. L'Union européenne appuie les initiatives de développement locales dans la zone de Bakassi ainsi que dans d'autres zones. La Banque africaine de développement travaille sur un programme routier international entre le Cameroun et le Nigéria.

88. En 2008, la Commission mixte aura notamment pour tâche de mener à bien les activités concernant la démarcation de la frontière terrestre, la détermination du point de trijonction de la frontière maritime entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria et la mise en place des mesures de confiance et des garanties environnementales nécessaires pour assurer des relations de bon voisinage durables.

89. Après avoir appliqué pleinement les quatre points de la décision de la Cour internationale de Justice (zone du Lac Tchad, frontière terrestre, péninsule de Bakassi et frontière maritime), la Commission mixte s'emploiera à accélérer la réalisation des travaux de démarcation de la frontière terrestre et des activités visant à répondre aux besoins des populations concernées.

90. La Commission mixte compte achever l'évaluation sur le terrain de la frontière terrestre et passer les marchés pour l'exécution des travaux effectifs de démarcation (mise en place des bornes et contrôle de la qualité et certification de chaque borne) d'ici à la fin de 2008.

91. En ce qui concerne la péninsule de Bakassi, le retrait de la zone et le transfert d'autorité devraient avoir lieu d'ici au 12 juin 2008, conformément aux dispositions de l'Accord de Greentree du 12 juin 2006.

92. En 2009, il se peut que l'on n'ait besoin que de cartographes et de géomètres (à plein temps) et d'un conseiller juridique (engagé sur un contrat-cadre) pour superviser les travaux effectifs de démarcation de la frontière.

93. Étant donné qu'il a été procédé au retrait et au transfert d'autorité en décembre 2003 dans la zone du lac Tchad et en juillet 2004 le long de la frontière terrestre, qu'un accord est intervenu en juin 2006 sur les modalités du retrait et du transfert d'autorité dans la péninsule de Bakassi et que le tracé de la frontière maritime a été arrêté en mai 2007, les quatre points de la décision de la Cour internationale de Justice sont maintenant réglés. Dans tous leurs rapports, les observateurs civils de l'ONU concluent que la situation en ce qui concerne les droits des populations touchées est satisfaisante. S'agissant de la frontière terrestre, celle-ci a été délimitée sur plus de 700 kilomètres pour l'instant et on compte atteindre les 1 000 kilomètres d'ici à la fin de 2007.

94. D'ici à juin 2008, le Nigéria doit transférer au Cameroun, conformément à l'Accord de Greentree, la zone de la péninsule de Bakassi sur laquelle il exerce actuellement son autorité. En outre, la décision de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 concernant la frontière maritime entre les deux pays ayant été pleinement exécutée, la Commission mixte compte apporter son concours pour les discussions concernant le point de trijonction maritime entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria.

95. La Commission mixte continue d'aider à élaborer des mesures de confiance destinées à garantir la sécurité et le bien-être de la population concernée ainsi qu'à promouvoir des initiatives visant à accroître la confiance entre les deux gouvernements et leurs peuples. Les principaux domaines où les gouvernements et leurs partenaires peuvent intervenir en fournissant une assistance sont la sécurité alimentaire, l'éducation, la santé, l'eau et l'infrastructure de base, y compris la remise en état de la route Mutengene-Abakaliki. La Commission mixte souhaite en outre encourager des projets environnementaux.

96. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Mener à bien, de façon pacifique et ordonnée, l'application de la décision de la Cour internationale de Justice du 10 octobre 2002 concernant la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Confirmation des progrès réalisés en ce qui concerne la démarcation de la frontière terrestre et le règlement des questions relatives à la frontière maritime encore en suspens

a) i) Poursuite de la participation du Cameroun et du Nigéria aux réunions de la Commission mixte consacrées aux questions de démarcation

Mesure des résultats : nombre de réunions de la Commission mixte auxquelles le Cameroun et le Nigéria ont participé pour examiner les questions de démarcation

2006 (nombre effectif) : 4

2007 (estimation) : 4

2008 (objectif) : 4

ii) Accord sur l'emplacement des bornes sur toute la longueur de la frontière terrestre après l'achèvement de l'évaluation mixte sur le terrain avec le Cameroun et le Nigéria

Mesure des résultats : pourcentage des bornes dont l'emplacement a été fixé

2006 (chiffre effectif) : 25 %

2007 (estimation) : 60 %

2008 (objectif) : 100 %

iii) Participation de la Guinée équatoriale à des réunions mixtes sur le point de trijonction de la frontière maritime entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria

Mesure des résultats : nombre de réunions mixtes

2006 (nombre effectif) : 0

2007 (estimation) : 0

2008 (objectif) : 1

Produits

- Services techniques et logistiques fournis à quatre réunions de la Commission mixte ayant pour objet d'examiner les questions que soulève l'application pacifique de la décision de la Cour internationale de Justice (y compris les problèmes de démarcation, l'objectif étant d'adopter les rapports des missions d'évaluation sur le terrain, de régler des accords apparus lors de ces missions et d'adopter les quatre rapports sur les travaux des entrepreneurs chargés de construire les bornes et de les contrôler)

- Appui et participation à huit missions d'évaluation sur le terrain d'une durée moyenne de quatre semaines chacune le long de la frontière terrestre, afin de se mettre d'accord avec les parties sur l'emplacement des bornes frontière
- Élaboration des huit rapports de l'équipe technique mixte sur les huit missions d'évaluation sur le terrain de la frontière terrestre indiquant l'état d'avancement des travaux de démarcation
- Appui et participation à quatre missions sur le terrain d'une durée moyenne de quatre semaines chacune le long de la frontière terrestre afin de certifier et de superviser les travaux réalisés par les entrepreneurs chargés de construire les bornes frontière et de les contrôler
- Établissement de quatre rapports par les agents certificateurs sur les travaux réalisés par les entrepreneurs chargés de construire les bornes frontière et des les contrôler
- Organisation d'une réunion mixte consacrée au point de trijonction de la frontière maritime entre le Cameroun, la Guinée équatoriale et le Nigéria

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Confirmation du retrait et du transfert d'autorité dans toutes les zones concernées, y compris la péninsule de Bakassi

b) i) Nombre accru de visites effectuées par des observateurs civils avec la participation du Cameroun et du Nigéria dans les zones frontalières et dans la péninsule de Bakassi afin de garantir que les droits des populations touchées sont respectés et que les activités de démarcation sont réalisées de façon pacifique

Mesure des résultats : nombre de visites

2006 (chiffre effectif) : 4

2007 (estimation) : 10

2008 (objectif) : 12

ii) Aucun incident frontalier signalé et aucune présence illégale de troupes après le retrait et le transfert d'autorité

Mesure des résultats : nombre d'incidents

2006 (chiffre effectif) : 0

2007 (estimation) : 0

2008 (objectif) : 0

iii) Nombre de réunions tenues par la Commission de suivi sur la péninsule de Bakassi avec la participation du Cameroun et du Nigéria

Mesure des résultats

2006 (chiffre effectif) : 4

2007 (estimation) : 4

2008 (objectif) : 4

iv) Présence de l'administration camerounaise dans toute la péninsule de Bakassi

Mesure des résultats : nombre de postes de l'administration camerounaise

2006 (chiffre effectif) : 0

2007 (estimation) : 1

2008 (objectif) : 2

Produits

- Organisation de huit missions d'observateurs civils le long de la frontière terrestre pour contrôler le respect des droits et le bien-être des populations touchées, et participation à ces missions
- Élaboration de huit rapports sur les missions sur le terrain effectuées le long de la frontière terrestre par les observateurs civils
- Fourniture de conseils et d'un appui au Cameroun et au Nigéria pour le maintien de relations transfrontalières pacifiques
- Fourniture d'un appui technique et logistique à quatre réunions de la Commission de suivi mise en place par l'Accord de Greentree
- Organisation de quatre missions des observateurs civils dans la péninsule de Bakassi pour contrôler la mise en œuvre effective de l'Accord de Greentree, et participation à ces missions
- Élaboration de quatre rapports sur les missions effectuées par les observateurs civils dans la péninsule de Bakassi
- Deux missions de consultation au Cameroun et au Nigéria sur les faits nouveaux concernant la consolidation des activités de la Commission mixte

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

c) Les droits des populations concernées continuent d'être respectés, des activités de développement local sont menées dans les zones frontalières et la Commission du Bassin du lac Tchad est réactivée

c) i) Comme auparavant, aucune violation des droits des populations concernées n'est signalée

Mesure des résultats : nombre de violations signalées

2006 (chiffre effectif) : 0

2007 (estimation) : 0

2008 (objectif) : 0

ii) Nombre accru de programmes de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria adoptés

Mesure des résultats : nombre de programmes

2006 (chiffre effectif) : 0

2007 (estimation) : 2

2008 (objectif) : 4

iii) Nombre accru d'initiatives visant à mobiliser des ressources en faveur d'activités de renforcement de la confiance auxquelles le Cameroun et le Nigéria participent

Mesure des résultats : nombre d'initiatives

2006 (chiffre effectif) : 2

2007 (estimation) : 2

2008 (objectif) : 4

Produits

- Douze rapports des observateurs civils sur leurs évaluations régulières sur le terrain concernant les violations des droits de l'homme éventuellement signalées et les programmes transfrontaliers de renforcement de la confiance susceptibles de contribuer au bien-être des populations concernées
- Initiatives lancées en direction de la Banque mondiale, des entités du système des Nations Unies, des donateurs, de la Banque africaine de développement, des gouvernements et d'autres partenaires en vue d'encourager la coopération transfrontière et des programmes économiques communs
- Appui technique pour l'élaboration de recommandations concernant les mesures de confiance
- Contribution à la tenue d'une réunion de la Commission du bassin du lac Tchad au niveau ministériel ou présidentiel pour appuyer les activités de renforcement de la confiance entre le Cameroun et le Nigéria

Facteurs externes

97. On compte que l'objectif sera atteint à condition que le Cameroun et le Nigéria continuent de respecter la décision de la Cour internationale de Justice et le plan de travail adopté par la Commission mixte; que les conditions politiques, sociales et économiques dans les deux pays demeurent propices à l'application de la décision de la Cour et que des fonds soient reçus des donateurs pour les opérations de démarcation; et que la Guinée équatoriale participe au processus visant à instaurer une paix durable dans la région.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Dépenses relatives au personnel militaire et de police	220,8	215,1	5,7	131,3	–	126,3	5,0
Dépenses relatives au personnel civil	4 169,6	3 525,6	644,0	2 040,9	–	2 603,7	(562,8)
Dépenses opérationnelles	9 948,0	8 180,5	1 767,5	6 101,0	149,5	6 573,0	(472,0)
Total	14 338,4	11 921,2	2 417,2	8 273,3	149,5	9 303,0	(1 029,8)

98. En se fondant sur l'hypothèse que le mandat de la Commission mixte sera encore prolongé d'un an, le montant net des prévisions de dépenses pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 s'élève à 8 273 200 dollars (montant brut : 8 606 900 dollars), dont 131 300 dollars pour les observateurs militaires, 2 040 900 dollars pour les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à un effectif de 22 personnes (16 fonctionnaires recrutés sur le plan international et

6 agents recrutés sur le plan national), 2 096 400 dollars pour d'autres dépenses opérationnelles telles que celles afférentes aux consultants et aux experts, 776 400 dollars pour les frais de voyage, 257 600 dollars pour les locaux et l'infrastructure, 156 900 dollars pour les transports terrestres, 2 363 000 dollars pour les transports aériens, 50 000 dollars pour les transports maritimes et fluviaux, 159 100 dollars pour les communications, 49 000 dollars pour l'informatique et 192 600 dollars pour les fournitures, services et matériels divers.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2007	2	–	1	–	4	7	2	–	16	–	1	17	–	6	–	23
Effectifs proposés pour 2008	2	–	1	–	4	6	2	–	15	–	1	16	–	6	–	22
Variation	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)

99. Il est proposé de supprimer un poste P-4 de spécialiste des droits de l'homme en 2008 et de redistribuer entre les membres du personnel existant les tâches restantes correspondant à ce poste. En outre, un poste P-5 existant sera pourvu au moyen de contrats-cadres en 2008, de même que les deux postes de secrétaire général adjoint, à savoir ceux du Président et d'un membre de la Commission de suivi, qui seront pourvus pour une durée maximale de 90 jours chacun, le poste D-2, dont le titulaire sera affecté à la Commission pour une durée maximale de 60 jours, et deux postes P-5 de conseiller juridique hors classe, dont les titulaires seront engagés pour une durée maximale de 70 jours chacun afin de donner des conseils juridiques dans les deux langues utilisées au Cameroun et au Nigéria, l'anglais et le français.

7. Commission d'enquête internationale indépendante des Nations Unies

(32 068 600 dollars)

Historique, mandat et objectif

100. Par sa résolution 1595 (2005), le Conseil de sécurité a créé une Commission d'enquête internationale indépendante chargée d'enquêter sur l'assassinat de l'ancien Premier Ministre libanais, Rafiq Hariri, le 14 février 2005. Le 15 juin 2006, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1686 (2006), par laquelle il a prorogé le mandat de la Commission jusqu'au 15 juin 2007 et l'a élargi en demandant à celle-ci de fournir un appui technique aux autorités libanaises pour la conduite de leurs enquêtes concernant les autres attaques perpétrées au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004. Par sa résolution 1748 (2007), le Conseil de sécurité a reconduit le mandat de la Commission jusqu'au 15 juin 2008.

101. En outre, par la résolution 1757 (2007) qu'il a adoptée le 30 mai 2007, le Conseil de sécurité a créé un Tribunal spécial pour le Liban qui, selon toute attente, commencera à fonctionner avant l'expiration du mandat actuel de la Commission, en juin 2008. Comme celle-ci compte remettre ses conclusions au Tribunal spécial avant cette date, conformément à l'intention qui a présidé à l'organisation de ses travaux jusqu'à maintenant, elle pourrait cesser ses activités dans le courant de 2008, en fonction de la date à laquelle le Tribunal commencera à fonctionner. Toutefois, comme il est difficile de déterminer à ce stade le moment précis où cela se produira, des crédits sont demandés pour une année entière et la Commission est prête à modifier son concept d'opérations, si nécessaire.

102. La présente proposition a pour objet, après une période d'activité accrue qui s'est traduite par une augmentation importante des effectifs de la Commission en 2007 et dont il a été rendu compte dans les rapports que celle-ci a présentés régulièrement au Conseil de sécurité (le plus récent étant le document S/2007/150), de la conforter dans son mandat et de lui permettre de le mener à bonne fin.

103. En 2007, il a été procédé à une restructuration importante de la Division des enquêtes, à la fois pour tenir compte de l'évolution des besoins en matière d'enquête et pour préparer le transfert des dossiers au bureau du Procureur du Tribunal spécial pour le Liban. En outre, quatre nouvelles affaires (l'assassinat du Ministre Pierre Gemayel, les attentats à la bombe contre des bus à Ain Alaq et l'assassinat des députés Walid Eido et Antoine Ghanem) ont été incluses dans le mandat de la Commission. Afin de tenir compte de cet accroissement de la charge de travail et du fait que l'accent est mis sur les enquêtes, la Section des services consultatifs juridiques a été incorporée à la Division des enquêtes. Pendant le temps qui reste d'ici à la fin du mandat de la Commission, la Division compte principalement poursuivre ses enquêtes concernant l'affaire Hariri et les 18 autres affaires datant d'octobre 2004, étoffer l'exposé des faits pour chaque affaire, renforcer les conclusions auxquelles elle est parvenue jusqu'à présent et élaborer des recommandations finales. En 2008, l'accent sera mis sur le travail de police scientifique, qui constitue un domaine prioritaire dans le cadre des enquêtes en cours. La Commission continuera également à développer son système de gestion des données. Ce système qui est vaste et complexe sera déterminant pour assurer un transfert efficace des dossiers au Tribunal spécial.

104. La Commission propose de créer de nouveaux postes pour renforcer son effectif actuel en matière de sécurité, en raison principalement de la nécessité de sécuriser de façon adéquate le deuxième hôtel où son personnel est installé et de l'élargissement de son mandat, qui se traduit par un besoin accru de personnel de sécurité pour les besoins des enquêtes et des autres activités connexes. La situation en matière de sécurité au Liban reste instable et la nature du travail de la Commission continue d'en faire une cible potentielle. Dans ce contexte, la Commission tient à souligner qu'elle doit disposer de ressources adéquates en matière de sécurité pour pouvoir continuer à réduire efficacement les risques existants.

105. La Commission compte qu'elle continuera de bénéficier de la coopération constructive de plusieurs autres missions et départements du système des Nations Unies. Comme dans le passé, la Force intérimaire des Nations Unies au Liban continuera à fournir, sur demande, un appui logistique et des conseils, en particulier d'ordre technique. La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale continuera également à fournir des services médicaux à la Commission pour la

durée de son mandat. La Commission continuera également à coopérer étroitement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, le Département des affaires politiques, le Bureau des affaires juridiques et le Département de l'appui aux missions au Siège de l'ONU.

106. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés plus bas.

Objectif : Aider les autorités libanaises à enquêter sur l'attentat meurtrier à la bombe du 14 février 2005 et leur apporter une assistance technique dans leur enquête sur les autres actes terroristes perpétrés au Liban depuis le 1^{er} octobre 2004

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Fin de l'enquête sur l'assassinat, le 14 février 2005, de Rafiq Hariri et 18 autres affaires

a) i) Collecte d'éléments d'information sur l'affaire

Mesure des résultats

2006 : collecte d'information d'éléments partiels sur l'affaire

2007 (estimation) : collecte d'un élément d'information

2008 (objectif) : confirmation de cet élément d'information

ii) Nombre de témoins et de suspects interrogés

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 150

2008 (objectif) : 160

iii) Nombre de projets de police scientifique entrepris ou facilités

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 60

2008 (objectif) : 70

iv) Nombre de réunions avec le Procureur et le Greffier du Tribunal spécial pour assurer une transition sans heurt vers le Tribunal spécial

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : 5

b) i) Nombre de réunions avec les autorités libanaises ayant trait aux « 17 affaires »

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 30

2008 (objectif) : 35

ii) Témoins et suspects interrogés dans les
« 17 affaires »

Mesure des résultats

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 100

2008 (objectif) : 45

iii) Recherches de police scientifique et technique
entreprises afin d'aider les autorités libanaises

Mesure des résultats : nombre de recherches
entreprises ou facilitées

2006 : sans objet

2007 (estimation) : 25

2008 (objectif) : 35

Produits

- Trois réunions d'information et de consultation avec le Conseil de sécurité
- Cent-vingt réunions avec le Gouvernement libanais et avec d'autres organisations
- Dix-sept rapports intégrant l'analyse des preuves et les affaires présentées au Procureur du Tribunal spécial pour le Liban
- Dix-sept analyses comparatives des preuves et descriptifs des « 17 affaires »
- Neuf rapports intégrant l'analyse des preuves et les affaires présentées au Procureur du Tribunal spécial pour le Liban

Facteurs externes

107. La Commission devrait atteindre ses objectifs, sauf circonstances suivantes : a) changement imprévisible du climat de sécurité interne au Liban, qui pourrait compromettre la rapidité des opérations de la Commission d'enquête; b) changement de la situation politique interne au Liban pouvant avoir des répercussions en ce qui concerne la liaison avec les autorités libanaises; c) nouveau conflit armé international ou autres formes de violence dont se ressentirait le Liban, pouvant compromettre la capacité de la Commission d'enquête de progresser; d) tentatives de déstabilisation des activités d'enquête de la Commission ayant pour but de compromettre les résultats de l'enquête; et e) transformation de l'appui international dont jouissent les travaux de la Commission d'enquête pouvant nuire à la capacité de la Commission de mener des activités sur la scène internationale.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	34 774,0	30 013,6	4 760,4	26 354,4	–	21 763,1	4 591,3
Dépenses opérationnelles	10 636,1	11 520,1	(884,0)	5 714,2	–	4 442,1	1 960,1
Total	45 410,1	41 533,7	3 876,4	32 068,6	–	26 205,2	5 863,4

108. Les ressources à prévoir pour financer la Commission d'enquête internationale indépendante pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 sont estimées à 32 068 600 dollars en chiffres nets (montant brut : 37 536 200 dollars).

109. Le montant demandé doit permettre de couvrir les dépenses ci-après : traitements et dépenses communes de personnel (26 354 400 dollars) pour un tableau d'effectifs comportant 253 postes; coût des services d'expert et de consultant (610 100 dollars); frais de voyage (833 300 dollars); et dépenses opérationnelles afférentes aux rubriques ci-après : installations et infrastructure (654 400 dollars), transports terrestres (1 245 900 dollars), communications (887 100 dollars), informatique (1 049 500 dollars), services médicaux (12 000 dollars) et autres fournitures, services et matériel (421 900 dollars).

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total général
Effectifs approuvés pour 2007	1		1	3	12	33	41	5	96	85	7	188	4	47		239
Effectifs proposés pour 2008	1		1	3	12	33	42	5	97	92	7	196	4	53		253
Variation	–		–	–	–	–	1	–	1	7	–	8	–	6		14

110. L'effectif total proposé pour la Commission pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 est de 253 postes, répartis comme l'indique le tableau ci-dessus.

111. Le tableau des effectifs proposés fait apparaître 14 nouveaux postes, dont 8 fonctionnaires recrutés sur le plan international, notamment 1 coordonnateur de la sécurité rapprochée (P-3), 7 agents des services de sécurité et 6 agents locaux de sécurité afin de renforcer la composante sécurité de la Commission dans la mesure

où la situation sécuritaire demeure très précaire et imprévisible au Liban et dans la région du Moyen-Orient.

112. La Commission occupe actuellement deux locaux aménagés en bureaux et les installations sont implantées dans ces locaux. À l'heure actuelle, la Section de la sécurité ne peut assurer qu'une sécurité minimale pour le deuxième local, sur les deux locaux que la Commission utilise, et si la situation continue de faire peser des menaces et que les conditions de sécurité restent précaires, les mesures qui ont été mises en place par la Section de la sécurité seront insuffisantes. Par conséquent, l'initiative viable, compte tenu de l'augmentation des effectifs et du climat d'hostilité dans lequel fonctionne la Commission, serait d'augmenter le nombre de postes attribués à la Section de la sécurité pour lui permettre de renforcer la sécurité des deux locaux à usage de bureaux et des logements qui abritent le personnel. Il convient de noter que, les travaux de la Commission portant sur des questions très délicates, son personnel a besoin d'être escorté chaque fois qu'il se déplace officiellement dans la zone de la mission.

8. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

(2 317 500 dollars)

Historique, mandat et objectif

113. Dans la lettre qu'il a adressée le 7 mai 2007 au Président du Conseil de sécurité (S/2007/279), le Secrétaire général a proposé la création du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. La réponse du Président du Conseil de sécurité figure dans sa lettre du 15 mai 2007 (S/2007/280).

114. La principale fonction du Centre est de renforcer la capacité de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention des conflits en Asie centrale. Le Centre contribue à répondre aux multiples menaces qui pèsent sur la région, notamment le terrorisme international et l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, en s'acquittant du mandat décrit ci-après :

a) Assurer la liaison, pour les problèmes relevant de la diplomatie préventive, avec les gouvernements de la région et, moyennant leur consentement, avec les autres parties intéressées;

b) Suivre et analyser la situation sur le terrain et donner au Secrétaire général des informations à jour en ce qui concerne les mesures prises en matière de prévention des conflits;

c) Entretenir des contacts avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), la Communauté d'États indépendants (CEI), l'Organisation de Shanghai pour la coopération et les autres organisations régionales, encourager leur action et leurs initiatives de rétablissement de la paix, et faciliter la coordination et les échanges d'informations entre elles, compte dûment tenu de la spécificité de leurs mandats respectifs;

d) Définir un cadre et une direction politiques pour les activités préventives des équipes de pays des Nations Unies dans la région, et soutenir les efforts faits par les coordonnateurs résidents et les organismes des Nations Unies, y compris les

institutions de Bretton Woods, pour promouvoir une conception intégrée de l'aide préventive au développement et de l'assistance humanitaire;

e) Entretien des rapports étroits avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) de manière que l'analyse de la situation dans la région soit complète et intégrée.

115. Le Centre sera basé à Achgabat. Le Gouvernement turkmène fournira gratuitement des locaux appropriés et règlera les dépenses d'eau, d'électricité et d'entretien pendant toute la durée du mandat.

116. Le Département des affaires politiques donnera au Centre des directives politiques et techniques, notamment pour tout ce qui concerne les liens avec les États Membres, les organisations régionales, la société civile et les autres partenaires en vue de la mise en œuvre du mandat de la mission. Le programme de travail du Centre est conforme aux principes directeurs suivis par le Siège et il est appliqué en consultation avec le Département des affaires politiques ainsi qu'avec le Département de l'appui aux missions.

117. Une fois qu'il aura été mis en place, le Centre tiendra des consultations avec les cinq pays d'Asie centrale afin de dresser un tableau d'ensemble des facteurs risquant le plus d'engendrer des conflits dans la région et d'élaborer un plan d'action concret visant à remédier à la situation. En 2008, le Centre compte organiser deux forums régionaux a) sur les moyens de faire face aux menaces communes contre la sécurité, notamment le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de stupéfiants, et b) sur la gestion des frontières en Asie centrale. Le Centre élaborera des projets concrets en consultation avec les gouvernements de la région et son action portera notamment sur la mise en place d'institutions démocratiques, le développement de la société civile et la promotion du respect des droits de l'homme. Afin de gérer les tensions et de prévenir les conflits, le Centre offrira une assistance diplomatique et technique aux pays de la région.

118. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Instaurer la paix et la stabilité en Asie centrale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Coopération régionale accrue entre les cinq gouvernements d'Asie centrale (Kazakhstan, Turkménistan, Ouzbékistan, Kirghizistan et Tadjikistan) afin de maintenir la paix et de prévenir les conflits

Nombre de plans d'action conjoints adoptés par les pouvoirs publics afin de faire face aux menaces communes qui pèsent contre la sécurité (terrorisme, trafic de stupéfiants et criminalité organisée) et de relever les défis régionaux se rapportant aux politiques frontalières et à la gestion de l'eau et des ressources naturelles

Mesure des résultats
2008 (objectif) : 2

Produits

- Conseils aux gouvernements d'Asie centrale et meilleure aptitude à faire face aux menaces transfrontières, à remédier aux problèmes auxquels se heurte la coopération régionale en Asie centrale et à maîtriser les crises

- Organisation et tenue de deux forums régionaux sur les thèmes suivants : lutte contre le terrorisme, extrémisme, trafic de stupéfiants et criminalité organisée; et gestion des frontières
- Facilitation de l'élaboration de plans d'action communs des cinq gouvernements sur les thèmes susmentionnés en vue d'instaurer une coopération régionale, grâce à un engagement politique, à des activités de sensibilisation, à la recherche d'un consensus et à l'adoption de mesures de confiance
- Conseils d'orientation stratégique, consultations et ateliers de suivi avec les pouvoirs publics et les parties prenantes nationales sur les démarches conjointes adoptées face aux menaces communes que constituent le terrorisme, l'extrémisme, le trafic de stupéfiants et la criminalité organisée, et instauration d'une coopération en ce qui concerne les frontières, l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources naturelles
- Participation à cinq réunions de l'OSCE, de la CEI, de l'Organisation de Shanghai pour la coopération et de l'OTSC ainsi qu'à des réunions d'autres organisations régionales compétentes afin de faciliter la coopération régionale en matière de paix et de sécurité
- Octroi d'une assistance technique aux ministères en ce qui concerne la gestion des frontières, les ressources en eau et la migration de la main-d'œuvre, conjuguée à des programmes de formation à l'intention du personnel d'encadrement
- Consultations bimensuelles avec les ONG nationales et internationales sur les questions de coopération régionale (frontières, eau, migration de la main-d'œuvre et développement de la société civile)
- Bulletins mensuels d'information, notes d'orientation, communiqués et conférences de presse, mobilisation des médias et tables rondes avec les responsables officiels concernés, les représentants de la société civile, les organismes des Nations Unies et les organisations régionales afin de faciliter les échanges d'informations
- Réunions d'information trimestrielles à l'intention de journalistes, communiqués de presse hebdomadaires et mises à jour quotidiennes du site Web du Centre

Facteurs externes

119. Le Centre devrait atteindre ses objectifs et les réalisations escomptées, à condition que les gouvernements et les parties prenantes nationales s'engagent à avoir recours à la diplomatie préventive et au dialogue.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel civil	–	–	–	1 434,0	–	–	1 434,0
Dépenses opérationnelles	–	–	–	883,5	603,2	–	883,5
Total, budget ordinaire	–	–	–	2 317,5	603,2	–	2 317,5

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Contributions volontaires budgétisées	-	-	-	120,0	-	-	120,0
Total	-	-	-	2 437,5	603,2	-	2 437,5

120. Le montant net des ressources nécessaires au fonctionnement du Centre pour la période d'un an s'achevant le 31 décembre 2008 s'élève à 2 317 500 dollars (montant brut : 2 520 000 dollars). Ces ressources doivent permettre de financer les traitements et les dépenses communes de personnel correspondant à la création de 19 postes, ainsi qu'il est indiqué ci-après, les voyages du personnel (111 000 dollars), l'achat de matériel et de fournitures pour l'installation du Centre (147 700 dollars), l'achat et l'entretien de véhicules (290 000 dollars), le coût des communications (229 000 dollars) et des technologies de l'information (67 400 dollars), ainsi que divers services, les fournitures et le matériel (38 400 dollars).

121. Le montant prévu ne tient pas compte du coût estimatif de la location de bureaux ni des frais d'éclairage, chauffage, énergie et eau (environ 120 000 dollars par an) pour les installations qui seront mises à la disposition du Centre par le pays hôte.

Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Total général		
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs		Agents locaux	Volontaires des Nations Unies
Effectifs approuvés pour 2007	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Effectifs proposés pour 2008	-	1	-	-	1	2	1	-	5	2	-	7	-	12	-	19
Variation	-	1	-	-	1	2	1	-	5	2	-	7	-	12	-	19

122. L'effectif proposé comprendrait un total de 19 postes, se répartissant comme suit :

a) Sept postes fonctionnels : 1 représentant du Secrétaire général (SSG), 1 spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), 1 spécialiste des droits de l'homme (P-4), 1 spécialiste des questions politiques (P-3), 1 assistant administratif personnel (Service mobile) et 2 assistants d'information (agents locaux);

b) Cinq postes administratifs : 1 fonctionnaire d'administration (P-4), 1 fonctionnaire des télécommunications et des TIC (Service mobile), 1 assistant

administratif (agent local), 1 assistant financier (agent local) et 1 chauffeur (agent local);

c) Sept fonctionnaires des services de sécurité (agents locaux).

123. Compte tenu des effectifs des services fonctionnels, le Représentant du Secrétaire général (SSG), avec le concours d'un assistant personnel (Service mobile) aidera le Secrétaire général à exécuter le mandat du Centre et assurera la gestion générale du Centre et la coordination de ses activités en Asie centrale, le spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) aidera le Représentant du Secrétaire général à formuler et à appliquer la stratégie politique et diplomatique du Centre dans le cadre de ses objectifs d'ensemble et le spécialiste des droits de l'homme (P-4) sera chargé de surveiller, examiner, évaluer et appuyer les activités liées à l'application, en Asie centrale, des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, y compris les recommandations des organes et mécanismes des Nations Unies institués en vertu d'un traité. Un spécialiste des affaires politiques (P-3) sera chargé des activités de suivi et d'analyse et rendra compte des questions et des nouveaux faits politiques, civils et socioéconomiques pertinents survenus dans la région, en prêtant une attention particulière au rôle des partis politiques, à l'environnement dans lequel évolue la société civile et aux questions de gouvernance en Asie centrale; deux assistants d'information (agents locaux) seront chargés d'identifier les principaux organes d'information et d'appliquer la stratégie de sensibilisation du Centre dans les cinq pays d'Asie centrale.

9. Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB)

(32 421 100 dollars)

Historique, mandat et objectif

124. Le Bureau intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) a été créé par la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité pour une période initiale d'un an commençant le 1^{er} janvier 2007. Conformément à la structure proposée et au mandat recommandé par le Secrétaire général dans l'additif à son septième rapport sur l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) (S/2003/429/Add.1), le BINUB a été créé en vue d'aider le Gouvernement burundais dans ses efforts pour parvenir à la paix et à la stabilité à long terme durant la phase de consolidation de la paix au Burundi, notamment en assurant la cohérence et la coordination entre les organismes des Nations Unies au Burundi. Avant la fin de l'année 2007, le Conseil de sécurité devrait examiner la possibilité de proroger d'un an le mandat du BINUB.

125. En étroite coordination avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, le Gouvernement et les autres parties intéressées, le Bureau a essentiellement consacré ses premiers mois d'existence à mettre en place une structure générale visant à assurer la cohérence à l'action de l'Organisation des Nations Unies en faveur de la consolidation de la paix au Burundi. À ce titre, une stratégie intégrée de soutien à la consolidation de la paix pour la période 2007-2008 a été élaborée. La stratégie, approuvée par le Gouvernement le 16 mars 2007, met en place le dispositif général pour l'application de la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité et pour les activités des Nations Unies au Burundi qui auront une incidence directe sur la consolidation de la paix dans la phase de sortie du conflit. Dans le cadre ainsi mis en place, les programmes communs élaborés en matière de paix et de

gouvernance, de réforme du secteur de la sécurité et des armes légères, et de droits de l'homme et de justice visent à fournir une aide ciblée en vue de la consolidation de la paix de manière à aider le Bureau à atteindre les critères fixés et les principaux objectifs relevant du mandat de la mission.

126. La présence des Nations Unies au Burundi est animée par un Représentant exécutif du Secrétaire général, qui assume les fonctions de chef du BINUB, de coordonnateur résident/coordonnateur de l'action humanitaire des Nations Unies, de représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement et de responsable des questions de sécurité. Le Représentant exécutif veille à l'intégration des activités de tous les organismes des Nations Unies et est le principal interlocuteur des Nations Unies avec le Gouvernement en ce qui concerne l'ensemble des questions politiques et de développement. Outre le Bureau du Représentant exécutif, le BINUB comprend cinq sections organiques chargées des domaines clefs relevant de son mandat, à savoir : a) les affaires politiques; b) la paix et la gouvernance; c) la réforme du secteur de la sécurité et les armes légères; d) les droits de l'homme et la justice; et e) l'information et les communications. L'administration du BINUB apporte l'appui logistique et administratif d'ensemble nécessaire.

127. Durant le premier semestre de 2007, les relations avec les médias et la société civile se sont améliorées grâce aux efforts du Gouvernement, appuyés par l'Organisation des Nations Unies; l'engagement a été pris d'améliorer la gouvernance et la situation en matière de droits de l'homme et de lutter contre la corruption. Au cours de la même période, le Gouvernement a pris des mesures pour améliorer le système judiciaire, mais des difficultés subsistent sur le plan des capacités et des institutions, et la conjoncture politique est souvent à l'origine de situations inextricables. La situation en matière de droits de l'homme s'est améliorée au Burundi dans la mesure où la violence n'est plus omniprésente. Des progrès ont également été faits en ce qui concerne la création d'une Commission nationale indépendante des droits de l'homme et de mécanismes de justice transitionnelle, en commençant par la Commission vérité et réconciliation. On compte que la Commission nationale indépendante de défense des droits de l'homme et la Commission vérité et réconciliation seront opérationnelles en 2008. Toutefois, le personnel en uniforme n'a toujours que peu de respect pour les principes en matière de droits de l'homme, et la question des violences faites aux femmes reste préoccupante. Aucun progrès majeur n'a été fait dans l'affaire des massacres de Muyinga et de Gatumba ni dans d'autres enquêtes délicates sur les violations des droits de l'homme et la Commission juridique parlementaire bute pour l'instant sur la question du Code pénal et du Code de procédure. Toutefois, l'adoption de ces textes constituerait un important pas en avant dans le domaine de la justice pour mineurs. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, la brigade anticorruption nouvellement créée a été déployée dans quatre régions du pays et le Tribunal anticorruption a été mis en place et procède à l'examen des dossiers.

128. Malgré ces faits nouveaux encourageants, la situation reste précaire dans l'ensemble et il y a eu quelques retours en arrière – ce qui n'est pas rare dans la phase de consolidation de la paix après les conflits. L'un des principaux problèmes demeurant à régler tient à l'interruption de l'application de l'Accord global de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement et le dernier mouvement de rébellion (Forces nationales de libération) le 7 septembre 2006, qui a détourné l'attention des Burundais et de leurs partenaires sur la nécessité urgente d'œuvrer à la réconciliation nationale et à la reconstruction.

129. Poursuivant ses efforts pour réaliser les objectifs énoncés dans la résolution 1719 (2006) du Conseil de sécurité, le BINUB cherchera à aider le Burundi à accomplir un certain nombre des progrès suivants qui sont liés à la consolidation de la paix, à savoir notamment : a) une gouvernance plus démocratique et responsable; b) un secteur de la sécurité plus professionnel et mieux responsabilisé et une plus grande sécurité du public; c) un respect accru des droits de l'homme, en particulier pour ce qui est des groupes vulnérables, des femmes et des enfants; d) un système judiciaire transparent et équitable; e) davantage de progrès dans la lutte contre l'impunité et les efforts de réconciliation nationale; et f) un renforcement de la coordination et du partenariat entre le Gouvernement, les organismes des Nations Unies présents au Burundi et les partenaires internationaux en vue de la consolidation de la paix et du redressement économique.

130. L'objectif, les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés ci-après.

Objectif : Consolidation de la paix et stabilité au Burundi

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Amélioration de la gouvernance pour la rendre plus démocratique et responsable grâce à la restauration des mécanismes de partage du pouvoir, au maintien du dialogue politique et à la prise de mesures concrètes dans la lutte contre la corruption

a) i) Accroissement du pourcentage de différends politiques et affrontements réglés au moyen du dialogue avec un minimum d'inconvénients pour le fonctionnement des institutions démocratiques

Mesure des résultats : pourcentage de cas résolus

2007 (estimation) : 40 %

2008 (objectif) : 50 %

ii) Accroissement du nombre de projets de lois examinés et adoptés

Mesures des résultats : nombre de projets de lois examinés et adoptés

2007 (estimation) : 15

2008 (objectif) : 40

iii) Facilitation du dialogue et négociations entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL

Mesure des résultats

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : le PALIPEHUTU-FNL est enregistré en tant que parti politique

iv) Accroissement de la proportion des femmes participant au Gouvernement et dans les institutions parlementaires ainsi qu'au processus de consolidation de la paix

Mesures des résultats : pourcentage des postes de décisions dans les principales institutions nationales, au Parlement et dans le Gouvernement occupés par des femmes

2007 (estimation) : 10 %

2008 (objectif) : 30 %

v) Incitation des médias à mettre en pratique les principes éthiques et de déontologie du journalisme conformément aux normes établies sur le plan international

Mesure des résultats : nombre de journalistes formés à divers modules professionnels comprenant notamment les normes juridiques et réglementaires des médias burundais, les techniques relatives à la collecte et au traitement de l'information, la recherche sur Internet, le photojournalisme, la gestion de la presse

2007 (estimation) : 100

2008 (objectif) : 150

vi) Renforcement de la capacité du cadre réglementaire des médias

Mesures des résultats : nombre de lois promulguées pour réglementer la presse

2007 (estimation) : 0

2008 (objectif) : 1

Produits

- Deux rapports du Conseil de sécurité sur la situation au Burundi
- Réunions périodiques et interaction avec le Gouvernement, les partenaires nationaux et internationaux pour faciliter le dialogue et les progrès sur la voie de la consolidation de la paix
- Activités de sensibilisation et services consultatifs auprès des institutions nationales pour rétablir le quota de femmes aux postes de décisions dans les principales institutions nationales
- Tenue de réunions avec des organismes féminins en vue de fournir conseils et appui dans le but d'encourager la participation des femmes aux niveaux de décisions dans tous les domaines touchant la consolidation de la paix
- Conseils techniques et facilitation du dialogue entre le Gouvernement et les organisations de la société civile en vue de définir le rôle de la société civile dans le processus de consolidation de la paix et du processus démocratique
- Trois séminaires et dialogue entre partis politiques sur la Constitution, la loi régissant les partis politiques et la loi électorale
- Suivi et présentation de rapports sur les arrangements de partage du pouvoir reconnus par la Constitution et autres accords conclus entre les protagonistes burundais, notamment un accord de partage du pouvoir entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL

- Conseils techniques au Gouvernement dans le cadre de réunions relatives à l'élaboration et à l'application d'une politique et d'un plan de décentralisation et sur la mise au point de cinq modules de formation dans des domaines clefs de responsabilité pour les administrateurs de communes
- Prestation de conseils au Gouvernement sur le renforcement des structures d'audit internes et sur la mise au point de quatre modules de formation, et cours de formation pour 30 membres de la brigade anticorruption
- Assistance à la Commission des terres et des biens immobiliers dans le cadre de consultations concernant l'élaboration d'une politique foncière, portant notamment sur le droit des femmes d'acquérir des terres
- Appui à la Commission des terres et des biens immobiliers dans le cadre de consultations sur les critères, modalités et niveaux de compensation concernant le règlement des différends
- Consultations avec le Gouvernement pour donner des avis sur la manière d'améliorer les normes juridiques et réglementaires des médias
- Appui au renforcement des capacités du Conseil national et de l'Observatoire de la communication et des médias
- Appui à la formation périodique des journalistes en matière d'éthique et de déontologie
- Appui aux stages de formation thématiques et périodiques à l'intention des attachés de presse et des journalistes
- Conseils au Gouvernement sur la révision des textes législatifs relatifs aux médias
- Conseils au Gouvernement dans le cadre de la formation en matière de relations avec les médias, et assistance technique aux médias en vue de l'étude de faisabilité sur la création d'une école de journalisme
- Appui technique pour la diffusion au niveau communautaire de programmes éducatifs sur la promotion de la paix et la cohésion sociale
- Assistance aux organismes de la société civile dans le domaine de la promotion d'un esprit de paix se référant à l'histoire du Burundi
- Appui à la production de documentaires, de programmes et pièces radiophoniques prônant la paix et la coexistence pacifique

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

b) Réalisation d'un haut sens du professionnalisme et des responsabilités dans le secteur de la sécurité et de la sûreté publique

b) i) Adoption de plans sectoriels pour les Forces de la défense nationale (FDN), la Police nationale burundaise (PNB) et le Service national des renseignements (SNR)

Mesure des résultats

2007 (estimation) : adoption du plan sectoriel de la PNB

2008 (objectif) : adoption des plans sectoriels des FDN et du SNR

ii) Création du Conseil national de sécurité

Mesure des résultats

2007 (estimation) : promulgation d'une loi organique portant création du Conseil national de sécurité

2008 (objectif) : élaboration d'une politique de sécurité nationale

iii) Réduction de la présence des FDN dans la population civile grâce à l'adoption d'un plan national intégré pour la réforme du secteur de la sécurité

Mesure des résultats : pourcentage des FDN présentes dans la population civile

2007 (estimation) : 75 %

2008 (objectif) : 25 %

iv) Les membres des FDN et de la PNB ont acquis les compétences et disposent des structures de commande et de contrôle nécessaires pour assurer la sécurité de la population

Mesure des résultats

2007 (estimation) : 500 agents des FDN formés aux techniques du commandement et aux normes et valeurs militaires internationales, 1 000 cadres des PNB ont reçu une formation relative à l'éthique et au code de conduite

2008 (objectif) : 2 000 agents des FDN seront formés aux techniques du commandement et aux normes et valeurs militaires, 300 officiers des PNB responsables des unités chargées de faire appliquer les lois et 70 moniteurs seront formés aux techniques visant à faire régner l'ordre public.

v) Réduction du nombre de violations des droits de l'homme par les forces de sécurité

Mesure des résultats

2007 (estimation) : mise en place d'une base de données statistiques sur les violations des droits de l'homme par le personnel de sécurité

2008 (objectif) : 15% de réduction du nombre de violations commises par le secteur du personnel de sécurité

vi) Réduction de la circulation des armes illicites de petit calibre par l'application rigoureuse d'un programme civil de désarmement

Mesure des résultats

2007 (estimation) : 0

2008 (objectif) : 5 000 armes rendues volontairement et détruites par les autorités nationales

vii) Application de l'Accord général de cessez-le-feu signé par le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL

Mesure des résultats

2007 (estimation) : mise au point finale des plans d'application

2008 (objectif) : adoption et mise en œuvre des plans opérationnels concernant le désarmement, la démobilisation, la réinsertion ou l'insertion d'environ 3 000 combattants du FLN dans les FDN, la PNB et le SNR

Produits

- Services consultatifs sur l'application des plans sectoriels concernant les FDN, la PNB et le SNR fournis, dans le cadre de réunions, au Ministère de la défense et des anciens combattants, au Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique et au SNR
- Conseils au Gouvernement sur la mise en œuvre de programmes généraux de formation au niveau sous-sectoriel et de programmes d'études communs et de plans de formation, conformes aux directives sous-sectorielles et sectorielles, engageant la mise à disposition d'instructeurs qualifiés par la police, la défense et les spécialistes des renseignements
- Poursuite des programmes de renforcement des capacités engageant la formation de 2 000 agents des FDN, 300 agents de la PNB et 70 instructeurs dans les fonctions générales et spécialisées en matière de sécurité
- Conseils et assistance technique fournis au Gouvernement dans le cadre de réunions portant sur la mise en place et le fonctionnement d'un conseil de sécurité nationale et sur la formulation d'une politique de sécurité nationale
- Conseils au Gouvernement dans le cadre de réunions portant sur une structure de coordination du secteur de la sécurité nationale, ainsi que sur l'appui à la coordination des donateurs et à la gestion des ressources
- Consultations avec la PNB pour fournir une assistance technique au renforcement des capacités de cette dernière dans le domaine de la justice des mineurs, y compris la mise en place dans chaque poste de police d'un point de contact pour les jeunes et l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes appropriées
- Encadrement et formation de 60 agents de la PNB et de 400 agents de police spécialistes des enquêtes, de l'administration des prisons et de la gestion du trafic
- Consultations avec le Ministère de l'intérieur et de la sécurité publique en vue de fournir une assistance technique dans le domaine du renforcement des capacités afin de pouvoir mieux traiter les cas de violence sexuelle, y compris la création, au sein de la Direction de la police nationale, d'un service d'assistance aux victimes de violence sexuelle, et l'élaboration de procédures opérationnelles permanentes appropriées
- Formation de parlementaires sur leur rôle en matière de contrôle du secteur de la sécurité
- Consultations avec la Commission technique des armes légères et de petit calibre, sur une assistance technique en matière de révision de la législation relative aux armes à feu; mise en place de capacités à l'usage des FDN pour stocker, gérer et détruire les armes légères et de petit calibre conformément aux normes minimales

- Fourniture à la FDN et à la police nationale des capacités nécessaires pour marquer les armes légères et de petit calibre officiellement saisies et stockées, et en déterminer l'origine
- Appui au Gouvernement dans le cadre de consultations pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de « remise des armes contre aide au développement »
- Encouragement à la signature et à la ratification de conventions internationales et régionales sur les armes légères
- Consultations avec le Gouvernement pour appuyer le programme de collecte d'armes volontairement rendues, y compris le lancement de projets visant la remise d'armes contre une aide au développement
- Suivi et contrôle de l'intégration de tous les anciens combattants du FLN, y compris les femmes, remplissant les conditions requises, dans les FDN et la PNB, conformément à l'Accord général de cessez-le-feu, et des progrès accomplis vers l'achèvement des tâches résiduelles d'intégration au sein des FDN et la PNB conformément aux quotas stipulés dans l'Accord d'Arusha
- Participation continue à toutes les activités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance, et de ses équipes subsidiaires, comme indiqué dans l'Accord général de cessez-le-feu
- Appui technique au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance ainsi qu'au secrétariat exécutif de la Commission nationale de démobilisation, de réinsertion et de réinstallation en vue d'assurer dans le cadre de cours de formation, la démobilisation et la réinsertion dans la société civile de tous les membres du PALIPEHUTU-FNL remplissant les conditions requises
- Surveillance des activités de réinsertion dans le cadre du Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réinstallation, y compris l'aide aux enfants soldats

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

c) Donner une importance accrue au respect des droits de l'homme au Burundi, particulièrement en ce qui concerne les groupes vulnérables, les femmes et les enfants

- c) i) Accroissement du pourcentage d'enquêtes effectuées par le système de la justice nationale sur les violations des droits de l'homme
- Mesure des résultats* : pourcentage de cas de violations présumées des droits de l'homme ayant fait l'objet d'une enquête
- 2007 (estimation) : 5 %
2008 (objectif) : 20 %
- ii) Une commission nationale des droits de l'homme indépendante est pleinement opérationnelle
- Mesures des résultats*
- 2008 (objectif) : un plan national d'action sur les droits de l'homme est élaboré et commence à être mis en œuvre

iii) Nombre de lois nationales harmonisées avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme, dont les textes sont traduits dans la langue nationale et diffusés

Mesures des résultats : nombre de lois harmonisées avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme

2007 (estimation) : 2

2008 (objectif) : 6

Produits

- Assistance technique au Gouvernement en vue de la création d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante (formation et sensibilisation, acquisition de compétences dans l'élaboration d'instruments juridiques, matériel logistique et suivi des travaux de la commission à ses débuts)
- Consultations avec le Gouvernement pour fournir des conseils sur la mise au point du plan national d'action sur les droits de l'homme
- Vérification de tous les cas de violations des droits de l'homme signalés sur l'ensemble du territoire national et suivi avec les autorités aux niveaux national et régional
- Prestation de services consultatifs au Gouvernement sur la base de réunions concernant notamment la mise en œuvre d'une législation nationale conforme aux instruments internationaux et régionaux relatifs aux droits de l'homme, s'agissant notamment des violences sexuelles et sexistes et des droits de l'enfant
- Appui au Gouvernement pour la diffusion des principes relatifs aux droits de l'homme auprès du grand public, y compris les hauts fonctionnaires, les organismes chargés de l'application des lois, les forces de défense, la société civile, les associations de jeunes et de femmes, et les médias
- Consultations avec le Gouvernement pour apporter un appui technique sur la mise en œuvre de mécanismes de suivi et de dénonciation des violations graves des droits des femmes et des enfants, conformément aux résolutions 1325 (2000) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité
- Consultations avec le Gouvernement pour fournir un appui technique à l'élaboration du plan national d'action sur les droits de l'homme et les actes de violence sexiste
- Action de sensibilisation auprès du Gouvernement à l'occasion de consultations, en vue d'organiser un séminaire sur la protection des victimes et des témoins se rapportant aux deux mécanismes de justice transitionnelle, compte tenu des besoins particuliers des enfants et des victimes de sévices sexuels
- Action de sensibilisation auprès du Gouvernement à l'occasion de consultations sur la diffusion de textes de lois révisées concernant notamment les droits successoraux des femmes et la justice pénale
- Action de sensibilisation auprès du Gouvernement à l'occasion de consultations sur la mise au point et en œuvre d'un plan général de protection des droits de l'homme, de programmes de défense et d'activités ciblant les groupes particulièrement vulnérables
- Campagne de plaidoyer en faveur de la mise en application des lois relatives à la protection des droits des femmes et des enfants, notamment celles qui portent sur les droits successoraux des femmes

- Action de sensibilisation auprès du Gouvernement à l'occasion de consultations, afin de promouvoir davantage la liberté d'expression et l'indépendance des médias ainsi que la transparence et l'obligation de rendre des comptes
- Consultations avec le Gouvernement pour apporter une assistance technique à la mise au point d'un programme scolaire portant sur les droits de l'homme, à l'intention des élèves des écoles primaires et secondaires

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

d) Amélioration du fonctionnement du secteur de la justice, renforcement des capacités et mise en œuvre de réformes judiciaires permettant d'assurer l'indépendance et la conformité aux normes internationales

d) i) Accroissement du pourcentage des bénéficiaires d'une assistance judiciaire notamment parmi les groupes marginalisés, y compris les femmes et les enfants

Mesure des résultats : accroissement du pourcentage de femmes et d'enfants bénéficiant d'une assistance judiciaire

2007 (estimation) : 2 %

2008 (objectif) : 5 %

ii) Augmentation du nombre de mineurs réinsérés dans la société grâce au programme de réadaptation, par suite de la création de chambres spéciales pour mineurs

Mesure des résultats : nombre de mineurs réinsérés

2007 (estimation) : 120

2008 (objectif) : 300

iii) Accroissement des ressources allouées à la rénovation des tribunaux et des prisons

Mesure des résultats

2007 (estimation) : 10 000 dollars

2008 (objectif) : 20 000 dollars

iv) Professionnalisation du personnel des secteurs judiciaire et pénitentiaire et réforme de la justice, privilégiant la gestion des ressources humaines pour encourager la formation professionnelle et prévenir les fautes graves et la corruption, et encourager la diversité ethnique et la promotion de la femme

Mesure des résultats : nombre de membres de l'appareil judiciaire ayant reçu une formation professionnelle

2007 (estimation) : 50

2008 (objectif) : 120

v) Adoption du Code pénal et du Code de procédure pénale révisés

Mesure des résultats

2007 (estimation) : révision du Code pénal et du Code de procédure pénale

2008 (objectif) : adoption du Code pénal et du Code de procédure pénale

Produits

- Prestation d'une assistance technique au Ministère de la justice à la suite de consultations pour procéder à une évaluation générale des besoins liés à la réforme du secteur de la justice touchant la législation, l'organisation, les procédures pénales et l'infrastructure du système judiciaire
 - Avis techniques donnés au Gouvernement afin qu'il puisse harmoniser sa législation avec le droit international des droits de l'homme en matière d'administration de la justice et de traitement des prisonniers
 - Appui technique au Gouvernement pour renforcer les capacités portant sur la formation de 120 spécialistes des affaires judiciaires et du système pénitentiaire, y compris le bureau du procureur, le barreau et le greffe
 - Consultations avec le Gouvernement pour fournir des conseils techniques sur la professionnalisation des magistrats dans le but de combattre la corruption et d'encourager les principes d'éthique et de justice
 - Consultations avec le Gouvernement et appui technique pour l'aider à accélérer les procédures judiciaires et à appliquer des peines de substitution à l'emprisonnement
 - Formation du personnel affecté à la Chambre spéciale pour mineurs sur les mesures à appliquer aux mineurs conformément au Code pénal et au Code de procédure pénale
 - Appui technique aux programmes de réinsertion des jeunes détenus remis en liberté
 - Conseils au Gouvernement sur les moyens de sensibiliser davantage l'opinion aux normes et principes relatifs aux droits de l'homme, de les diffuser efficacement et de les populariser dans le cadre de réunions
 - Prestation d'une assistance technique au Gouvernement pour la mise au point de stratégies et de structures appropriées aux procédures applicables aux mineurs conformément au Code pénal et au Code de procédure pénale, s'agissant notamment du niveau de juridiction, des prisons, des fonctions de la police, de nouveaux mécanismes de détermination des peines, des centres de rééducation et des services sociaux communautaires répondant notamment aux besoins spécifiques des jeunes filles dans le système de justice pour mineurs
 - Formation de 127 auxiliaires de justice chargés de faciliter l'accès à la justice notamment aux groupes les plus vulnérables
 - Renforcement des capacités du personnel des tribunaux et des prisons dans un souci de professionnalisme
 - Aide au Gouvernement dans ses efforts de mobilisation de fonds pour l'application de réformes et la modernisation des tribunaux et des prisons
 - Plaidoyer et appui technique au Gouvernement pour mettre en place un mécanisme de contrôle destiné à assurer l'équité et la transparence
-

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

e) Progrès réalisés dans la lutte contre l'impunité et en faveur de la réconciliation nationale

e) i) Consultations entre le Gouvernement burundais et l'ONU sur les modalités et le calendrier concernant la création de la commission vérité et réconciliation et du tribunal spécial conformément aux plus hauts principes de justice et des droits de l'homme internationaux

Mesure des résultats

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : Accord-cadre entre le Gouvernement et l'ONU sur les modalités de création d'une commission vérité et réconciliation et d'un tribunal spécial

ii) Consultations approfondies sur la mise en place de la commission vérité et réconciliation, y compris du cadre juridique

Mesure des résultats

2007 (estimation) : sans objet

2008 (objectif) : achèvement de tous les travaux préparatoires, y compris du processus consultatif national pour la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle

Produits

- Assistance technique et appui fourni par l'ONU au Gouvernement et à la société civile dans le cadre de consultations approfondies et d'activités d'information sur les mécanismes de justice transitionnelle, y compris des réunions à l'échelon municipal et des entretiens entre groupes de contact
- Conseils au Gouvernement sur la manière de mener des enquêtes pour évaluer les violations passées des droits de l'homme au Burundi dans le but d'appuyer les travaux préalables de la commission vérité et réconciliation
- Appui technique pour mener à son terme le processus consultatif sur la création de la commission vérité et réconciliation, y compris l'organisation d'enquêtes visant à faire le point sur les violations passées des droits de l'homme
- Avis donnés au Gouvernement sur la manière d'élaborer un cadre juridique pour la mise en place d'une commission vérité et réconciliation ainsi qu'un tribunal spécial et de ses structures opérationnelles conformément aux normes internationales
- Appui à la formation des parties intéressées dans le secteur de la justice transitionnelle nationale (personnel du système judiciaire, des jurys, de la société civile, des barreaux locaux) sur les questions pertinentes de justice transitionnelle
- Assistance au Gouvernement pour l'aider à établir un centre de documentation opérationnel sur la réconciliation nationale comprenant une base de données sur les violations
- Réunions périodiques avec les pouvoirs publics pour donner des avis sur la création d'un tribunal spécial au Burundi et sur la réalisation de ce projet

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

f) Coordination et partenariats renforcés entre le Gouvernement, le système des Nations Unies au Burundi et les partenaires internationaux de la consolidation de la paix et du redressement économique

f) i) Accroissement de la capacité du Gouvernement en matière de coordination de l'action des donateurs et de suivi et d'évaluation du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP), du Plan d'action prioritaire et du Cadre de consolidation de la paix

Mesure des résultats

2007 (estimation) : élaboration et mise en place d'un mécanisme de coordination concernant le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et le Cadre stratégique, approuvés par la Commission de consolidation de la paix en juin 2007

2008 (objectif) : le Gouvernement assure le suivi et la gestion de l'aide internationale et coordonne le suivi et l'évaluation des activités de développement et de consolidation de la paix

ii) Utilisation accrue du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix comme instrument de partenariat par le Gouvernement et les associés dans la consolidation de la paix

Mesure des résultats

2007 (estimation) : mise au point et approbation d'un mécanisme de surveillance et de suivi

2008 (objectif) : examen périodique du Cadre stratégique sur la base de dialogues entre les parties prenantes nationales et internationales pour la consolidation de la paix

iii) Augmentation du nombre de réunions entre le Gouvernement, les donateurs et les Nations Unies lorsque le Gouvernement prend l'initiative

Mesure des résultats

2007 (estimation) : 6 réunions

2008 (objectif) : 12 réunions

iv) Mise en œuvre de programmes conjoints dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour la consolidation de la paix

Mesure des résultats

2007 (estimation) : mise en œuvre de programmes conjoints

2008 (objectif) : Mise en œuvre de trois programmes conjoints

Produits

- Aide à la mise au point et en œuvre d'un mécanisme national de coordination, de suivi et d'évaluation de l'aide internationale, et mise en œuvre du plan d'action lié au document de stratégie pour la réduction de la pauvreté ainsi que du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix
- Fourniture d'appui technique et stratégique visant à aider le Comité directeur conjoint Nations Unies/Gouvernement pour la consolidation de la paix afin de faire en sorte que les projets financés à l'aide du Fonds de consolidation de la paix aboutissent aux résultats escomptés
- Facilitation des mécanismes de consultation technique et sectorielle et de coordination entre le Gouvernement, les donateurs et les Nations Unies, se concrétisant par la tenue d'au moins 12 réunions conjointes axées sur l'intégration durable des groupes vulnérables de la population (rapatriés, personnes déplacées, femmes, jeunes, etc.)
- Coordination de la mise en œuvre de trois programmes conjoints dans les domaines i) de la paix et de la gouvernance, ii) des droits de l'homme et de la justice, et iii) de la réforme du secteur de la sécurité et des armes de petit calibre

Facteurs externes

131. On prévoit que l'objectif sera atteint et que les résultats escomptés seront obtenus sous réserve que le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL demeurent acquis au processus de consolidation de la paix, que la communauté internationale fournisse l'appui politique et financier indispensable pour renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre des programmes de réforme et d'autres initiatives cruciales de consolidation de la paix prises à la suite de la table ronde de mai 2007, et que la situation politique et en matière de sécurité dans le pays et la région permette au BINUB de s'acquitter de son mandat.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	926,1	772,2	153,9	1 025,3	–	926,1	99,2
Personnel civil	20 386,1	15 898,6	4 487,5	20 650,4	–	20 386,1	264,3
Dépenses opérationnelles	11 768,2	8 970,3	2 797,9	10 745,4	107,0	11 768,2	(1 022,8)
Total	33 080,4	25 641,1	7 439,3	32 421,1	107,0	33 080,4	(659,3)

132. Le montant estimatif des ressources nécessaires au BINUB pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 s'établit à 32 421 100 dollars nets (montant brut : 34 848 500 dollars). Il permettrait de financer les dépenses afférentes à 7 conseillers militaires (346 900 dollars), 14 conseillers de la police (678 400 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités

(20 650 400 dollars) correspondant à 430 postes supplémentaires, les services de consultants (104 700 dollars), les voyages officiels (501 700 dollars), et d'autres dépenses opérationnelles au titre des installations et de l'infrastructure (4 511 700 dollars), les transports terrestres (909 500 dollars), les transports aériens (2 080 000 dollars), les communications (1 365 600 dollars), les technologies de l'information (463 800 dollars), les services médicaux (352 000 dollars), et fournitures, services et matériel divers (456 400 dollars).

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2007	–	1	1	4	7	26	30	4	73	68	–	141	18	217	51	427
Effectifs proposés pour 2008	–	1	1	4	7	27	31	4	75	68	–	143	18	218	51	430
Variation	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	–	1	–	3

133. L'augmentation des ressources demandées au titre du personnel permettra de financer un poste de spécialiste des affaires humanitaires (P-4), un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3), et un poste d'assistant administratif (agent local).

134. Actuellement, la coordination des questions humanitaires est assurée par le personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH). Avec l'amélioration progressive de la situation, la crise humanitaire s'est sensiblement apaisée ce qui, du fait que le Gouvernement burundais s'occupe plus activement des divers aspects de l'aide humanitaire, a permis de décider la fermeture du bureau du BCAH au Burundi d'ici la fin de juin 2008. Cependant, le Représentant exécutif du Secrétaire général au Burundi aura encore besoin d'aide pour s'acquitter de ses fonctions de coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies. Il faudra donc prévoir, pour une période de six mois, un poste de spécialiste des affaires humanitaires au grade P-4 chargé d'appuyer le Coordonnateur des affaires humanitaires dans la conduite générale des opérations concernant certaines questions spécifiques liées à la défense des principes humanitaires et à la fourniture effective de l'aide humanitaire, ainsi qu'à d'autres domaines connexes comme les programmes de relèvement, la consolidation de la paix, les droits de l'homme et d'autres questions humanitaires se rapportant aux catastrophes et aux situations d'urgence ainsi qu'au renforcement des capacités.

135. Par ailleurs, dans la déclaration de son président (S/PRST/2007/16) du 30 mai 2007, le Conseil de sécurité a encouragé le Gouvernement burundais et le BINUB à coopérer étroitement avec toutes les parties prenantes en vue d'élaborer un cadre stratégique viable qui permette d'amener le Gouvernement burundais et tous ses partenaires à adhérer aux priorités de consolidation de la paix au Burundi, et à mettre au point le cadre stratégique que la Commission de consolidation de la paix a

approuvé en juin 2007 à titre de stratégie intégrée de consolidation de la paix. Le spécialiste des affaires politique (P-3) serait chargé d'importantes fonctions de coordination au sein du BINUB.

136. Des ressources seront également nécessaires pour financer un poste d'assistant administratif (agent local) chargé de renforcer les activités menées par le Bureau des droits de l'homme et de la justice (Bujumbura Rurale).

10. Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP)

(16 788 600 dollars)

Historique de la Mission, mandat et objectif

137. Par sa résolution 1740 (2007), le Conseil de sécurité a décidé d'établir pour une période de 12 mois, sous la direction d'un représentant spécial du Secrétaire général, la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) dont le mandat s'inspirait des recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport (S/2007/7) à la demande de l'Alliance des sept partis composant le Gouvernement et du parti communiste népalais (Maoïste), appelant les Nations Unies à fournir un appui au processus de paix. La MINUNEP était essentiellement chargée de :

- a) Surveiller la gestion des armements et du personnel armé des deux parties, conformément aux dispositions de l'Accord de paix global;
- b) Aider les parties à mettre en œuvre l'accord sur la gestion des armements et du personnel armé par l'intermédiaire d'un comité conjoint de coordination de la surveillance, comme prévu dans ledit accord;
- c) Faciliter la surveillance de l'application du cessez-le-feu;
- d) Fournir un appui technique à la Commission électorale en matière de planification et d'organisation de l'élection des membres d'une Assemblée constituante dans un climat de liberté et d'impartialité.

138. Par ailleurs, une équipe indépendante d'observateurs électoraux nommés par le Secrétaire général et devant lui rendre compte est en train de revoir tous les aspects du processus électoral et du déroulement des élections.

139. Ces dernières années, le Secrétaire général a étroitement coopéré, par l'intermédiaire du Département des affaires politiques avec les principaux protagonistes nationaux, régionaux et internationaux afin d'encourager une prompt et pacifique résolution du conflit au Népal dans le cadre d'une concertation nationale n'excluant personne. Le 21 novembre 2006, les parties ont signé l'Accord de paix global, reprenant les précédents accords et arrangements, et déclaré la fin de la guerre.

140. Le 9 août 2006, les deux parties ont envoyé des lettres identiques au Secrétaire général (S/2006/920, annexes I et II) demandant à l'ONU d'apporter son concours dans la mise en œuvre de certains aspects du processus de paix. En conséquence, le Secrétaire général a désigné un Représentant personnel chargé d'aider les parties à s'entendre sur le rôle particulier de l'Organisation dans ce processus. Cette demande d'assistance a été renouvelée dans une lettre datée du 16 novembre 2006 adressée au Secrétaire général par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Népal (S/2006/920, annexe III). Dans une lettre datée du 22 novembre 2006,

adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2006/920), le Secrétaire général a proposé d'envoyer au Népal une mission d'évaluation technique et de déployer un groupe de 35 observateurs pour assurer le contrôle des armes et du personnel armé, et une équipe de 25 observateurs électoraux au maximum. Dans la déclaration qu'il a faite au nom du Conseil de sécurité le 1^{er} décembre 2006 (S/PRST/2006/49), le Président du Conseil a accueilli avec satisfaction et appuyé les propositions du Secrétaire général. Après l'achèvement de la mission d'évaluation technique en décembre 2006, le Secrétaire général a proposé dans le rapport au Conseil de sécurité ci-dessus mentionné (S/2007/7) de mettre en place une mission des Nations Unies au Népal pour une période de 12 mois afin de fournir l'appui demandé au processus de paix.

141. En dépit d'incessantes difficultés, d'importants événements politiques se sont produits, à l'occasion desquels la MINUNEP a prêté son appui conformément à son mandat. Les parties ont été en mesure de former un gouvernement provisoire sur la base d'une constitution intérimaire. Le 14 juin 2007, le corps législatif provisoire a promulgué une importante loi (loi relative à l'élection des membres de l'Assemblée constituante) établissant une base de représentation, bien qu'il soit encore difficile de savoir si les propositions recevront le plein agrément des communautés marginalisées et si la Commission électorale a pris les mesures techniques nécessaires à l'organisation des élections pour la date retenue, fixée au 22 novembre. Il était toutefois incertain, pour diverses raisons, que les élections de novembre concernant l'Assemblée constituante puissent se tenir. La principale raison en était le manque d'unité et d'entente entre les huit partis politiques qui composaient le gouvernement provisoire au 1^{er} avril 2007 ainsi que les obstacles incessants s'opposant à la réalisation des engagements pris dans les différents accords jusqu'à ce jour. Par ailleurs la déconvenue persistante des communautés marginalisées exclues du processus politique et des structures administratives, en dépit de deux accords conclus avec la communauté madhesi (Madhesi People's Rights Forum) et la Fédération népalaise des populations autochtones, ainsi que les activités de groupes armés et la violence dans les districts du Terai, contribuent à renforcer cette incertitude. Cette situation a en outre limité les possibilités de l'État à étendre son action et ses services sur l'ensemble du pays aussi rapidement qu'il l'eût souhaité. À ce propos, et compte tenu du renforcement et de la promotion des capacités locales à résoudre le conflit, la MINUNEP s'est employée, par l'intermédiaire du Bureau des affaires civiles et en collaboration avec les membres de l'équipe des Nations Unies, à rechercher les moyens d'améliorer la prestation de services locaux essentiels et d'appuyer la mise en place de mécanismes locaux de règlement des différends. Le 5 octobre, à l'occasion d'un différend survenu entre le Parti communiste népalais (PCN) (maoïste) et les autres partis à propos du système électoral et de la proclamation d'une république, une décision collective a été prise de reporter la date des élections du 22 novembre. La nouvelle date n'a pas encore été fixée.

142. De sensibles progrès ont été accomplis en ce qui concerne la surveillance des armes, notamment le stockage et le suivi des armes détenues par les Maoïstes et le nombre équivalent de celles qui sont aux mains de l'armée népalaise, la qualité et la régularité des inspections par les équipes conjointes de surveillance, l'expérience du Comité conjoint de coordination de la surveillance, et le contrôle et l'inventaire des engins explosifs improvisés, par le Groupe de lutte antimines de la MINUNEP. Malgré les complications entraînées par la mousson et le retard initial, la deuxième phase de vérification et d'enregistrement concernant l'armée maoïste progresse

normalement. Les premiers désaccords survenus entre l'armée maoïste et la MINUNEP à propos de la vérification des résultats ont été réglés sans que soit compromise la pleine adhésion aux critères énoncés dans l'Accord sur le contrôle de la gestion des armements et des armées, du 8 décembre 2006. La vérification a été effectivement assurée dans quatre des sept principaux cantonnements. Le maintien des progrès sera essentiellement tributaire de la coopération continue de l'armée maoïste.

143. Le Bureau de l'assistance électorale de la MINUNEP a fourni des conseils et une assistance à la Commission électorale, aux niveaux national, régional et local. La représentation au niveau national a été renforcée par l'arrivée d'un conseiller électoral principal adjoint, d'un conseiller externe en matière de projets et d'un spécialiste de l'information. Le Bureau de l'assistance électorale a contribué aux travaux de la Commission électorale qui ont abouti à l'adoption d'un code de conduite en matière électorale et à la prestation de conseils sur la nomination des candidats, le choix des procédures appropriées à la réalisation des conditions requises par le complexe système des quotas prévu par la législation électorale. Les conseillers électoraux s'efforcent de mettre au point une large panoplie de matériels didactiques à l'intention des électeurs et donnent des directives sur la manière de concevoir et d'imprimer les bulletins de vote, la manière de distribuer les imprimés électoraux, de compter les voix, et sur les logiciels informatiques nécessaires à l'administration des élections. Les conseillers électoraux fournissent également une aide à la mise en place d'un centre national des médias, et d'un service d'observation des élections et un programme de suivi des médias. Par suite de la décision de reporter la date des élections on est actuellement en train d'étudier la composition de l'équipe consultative en matière électorale en concertation avec la Commission électorale. Le déploiement de Volontaires des Nations Unies s'est achevé. La MINUNEP a également reçu deux visites de l'équipe d'experts électoraux indépendants, dont les rapports devraient être une source d'avis utiles à la Commission électorale.

144. Le Bureau des affaires civiles de la MINUNEP est presque entièrement opérationnel, comprenant 31 spécialistes internationaux et 13 spécialistes nationaux des affaires civiles répartis entre les cinq bureaux régionaux et le siège. En étroite coopération avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres entités des Nations Unies, les équipes des affaires civiles ont publié des rapports et des analyses sur une gamme de questions relatives au processus de paix et donnent en particulier à la MINUNEP l'occasion de mobiliser des communautés en dehors de Katmandou.

145. Les bureaux régionaux de la MINUNEP offrent également aux équipes des affaires civiles les services de conseillers en matière d'égalité des sexes, de protection de l'enfance et de participation sociale afin de susciter une vigilante attention sur ces questions.

146. Le Département des affaires politiques (DAP) reste en étroite communication avec le Représentant spécial du Secrétaire général et son équipe, ce qui a permis au Département des affaires politiques de suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain et de fournir en temps utile, des directives sur l'exécution du mandat de la mission.

147. Les visites du Représentant spécial du Secrétaire général à New York destinées à donner au Conseil de sécurité des avis sur les rapports trimestriels du Secrétaire

général, notamment la dernière visite effectuée en octobre 2007, ont été pour les responsables du Département des affaires politiques et pour le personnel compétent l'occasion d'avoir des entretiens approfondis avec le Représentant spécial et de fournir l'appui nécessaire. Les visites effectuées auprès de la Mission par des fonctionnaires du Département des affaires politiques (pour des questions politiques ou électorales) ont aidé celle-ci à faire face aux considérables difficultés que présente la phase de démarrage tant sur le plan technique qu'opérationnel.

148. Le Représentant spécial a été chargé de coordonner les activités du système des Nations Unies liées au processus de paix sans l'appui d'une structure intégrée de la mission. Dans de nombreux domaines de coopération les activités ont déjà été entreprises par la MINUNEP et l'équipe de pays des Nations Unies, notamment en ce qui concerne le contrôle et l'enregistrement des armes, ainsi que les tâches liées à l'assistance électorale et aux affaires civiles, dont il a déjà été fait mention dans les rapports du Secrétaire général. Dans ses travaux de coordination le Représentant spécial sera assisté en premier lieu par un service de coordination appelé à collaborer avec le Bureau de coordination des affaires humanitaires pour faire en sorte que les activités du système soient cohérentes, ciblées et efficaces dans le soutien qu'elles apportent au processus de paix au Népal. L'équipe de coordination fournira également un appui au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour le Népal, créé le 13 mars 2007 en complément du Nepal Peace Trust Fund et dans le cadre de la même structure générale de gouvernance.

149. Étant donné qu'elle doit être une mission de coordination de courte durée, la MINUNEP a établi un budget de liquidation de six mois allant jusqu'en juillet 2008. Cependant, dans sa résolution 1740 (2007), le Conseil de sécurité a exprimé son intention de se guider sur les souhaits du Gouvernement népalais quant à la décision de mettre fin à la MINUNEP ou de la prolonger au-delà de son mandat de 12 mois. Dans ces conditions, étant donné que la date de l'élection de l'Assemblée constituante, précédemment fixée au 22 novembre 2007, a été reportée pour la deuxième fois, l'avenir de la mission dépend d'une demande de prorogation par le Gouvernement népalais et d'une décision ultérieure du Conseil de sécurité.

Prévisions de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2006-31 décembre 2007			Prévisions de dépenses pour 2008		Analyse de la variation 2007-2008	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2007	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
Personnel militaire et de police	5 304,7	3 390,6	1 914,1	892,8	–	5 304,7	(4 411,9)
Personnel civil	23 801,3	21 756,3	2 045,0	8 177,3	–	23 801,3	(15 624,0)
Dépenses opérationnelles	59 716,0	49 592,4	10 123,6	7 718,5	–	59 716,0	(51 997,5)
Total	88 822,0	74 739,3	14 082,7	16 788,6	–	88 822,0	(72 033,4)

150. Conformément à la résolution 1740 (2007) du Conseil de sécurité, le mandat de la MINUNEP a été fixé à 12 mois à compter de la date de la résolution.

En conséquence, le mandat actuel de la Mission vient à expiration le 22 janvier 2008. Pour 2008, le budget comprend donc un mois d'opérations courantes et six mois d'activités de liquidation.

151. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 juillet 2008 s'établit à 16 788 600 dollars nets (montant brut : 17 799 300 dollars). Il permettrait de financer les dépenses afférentes à 155 conseillers militaires et à 7 conseillers de la police (892 800 dollars), les traitements, dépenses communes de personnel et indemnités (8 177 300 dollars), les voyages officiels (30 500 dollars), et diverses dépenses opérationnelles au titre des installations et de l'infrastructure (795 300 dollars), des transports terrestres (404 600 dollars), des transports aériens (2 705 900 dollars), des communications (1 882 200 dollars), des technologies de l'information (583 300 dollars), des services médicaux (227 600 dollars) et d'autres fournitures, services et matériel (1 089 200 dollars).

152. Durant le mois de janvier 2008, tout le personnel des services organiques s'occupera de la phase finale des activités et de la préparation de divers rapports de fin de mission et de rapports finals, organisera la cessation progressive des activités en prévision des rapatriements, le transfert des responsabilités à d'autres organismes ou aux homologues locaux comme il convient, et contribuera dans la mesure du possible à la préparation des examens à effectuer à l'issue du mandat. Il est proposé que tout le personnel technique, les conseillers militaires et les conseillers de la police partent à la fin de janvier 2008.

Effectifs nécessaires

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>								<i>Agents des services généraux et des catégories apparentées</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>	Total général
	<i>SGA</i>	<i>SSG</i>	<i>D-2</i>	<i>D-1</i>	<i>P-5</i>	<i>P-4</i>	<i>P-3</i>	<i>P-2</i>	Total partiel	<i>Service mobile/Service de sécurité</i>	<i>Services généraux</i>	Total (personnel international)	<i>Administrateurs</i>	<i>Agents locaux</i>		
Effectifs approuvés pour 2007	1	1	–	7	16	41	102	12	180	91	–	271	49	340	258	918
Effectifs proposés pour janvier 2008	1	1	–	7	16	41	102	12	180	91	–	271	49	340	258	918
Effectifs proposés pour février 2008	–	–	–	1	2	13	31	1	48	64	–	112	1	170	54	337
Effectifs proposés pour juillet 2008	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	(1)	(1)	–	(7)	(16)	(41)	(102)	(12)	(180)	(91)	–	(271)	(49)	(340)	(258)	(918)

153. La réduction des effectifs du personnel administratif au cours de la phase de liquidation se fera suivant le calendrier ci-dessous :

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet
393	337	321	262	184	167	149

154. Les propositions afférentes aux effectifs tiennent compte des besoins en matière d'appui administratif, technique et logistique au cours de la phase de liquidation, ainsi que du volume de travail exigé par le rappel, l'inspection et l'entretien du matériel, notamment les véhicules, le matériel d'information et de communication en vue de leur expédition, cession et mise au rebut; l'administration des effectifs au cours de la phase de liquidation, en ce qui concerne notamment la cessation de service ou la réaffectation du personnel international, les conseils en matière d'organisation des carrières, la cessation de service du personnel recruté sur le plan local et les programmes de formation du personnel national dans le domaine du renforcement des capacités, la réaffectation des locaux à leur usage initial et le transfert de ces locaux et installations à leurs propriétaires ainsi que le démantèlement des camps militaires.
